



UNIL | Université de Lausanne

IDHEAP

Institut de hautes études
en administration publique

Alexandre Carvalho

Fossé urbain - rural
Étude sur les votations populaires entre
1981 et 2014

Working paper de l'IDHEAP 6/2015
Unité Administration suisse et politiques institutionnelles



UNIL | Université de Lausanne

IDHEAP

Fossé urbain - rural

Étude sur les votations populaires entre 1981 et 2014

Alexandre Carvalho

Mémoire de Maîtrise en politique et management publics (PMP)

Working Paper de l'IDHEAP 6/2015

Unité Administration suisse et politiques institutionnelles

Université de Lausanne (UNIL)
Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP)
Unité Administration suisse et politiques institutionnelles

Directeur de mémoire : Prof. Andreas Ladner

Expert : Prof. Giuliano Bonoli

Table des matières :

I. Problématique :.....	1
II. Cadre théorique :	7
II.1. Conceptualisation :.....	7
II.1.1. <i>Le fossé urbain – rural</i> :.....	8
II.1.2. <i>Les types de votations populaires et leurs impulsions</i> :.....	13
II.1.3. <i>Positionnement partisan</i> :	15
II.1.4. <i>Soutien politique des associations d'intérêts</i> :	17
II.2. Modèle d'analyse et hypothèses de travail :.....	18
II.2.1. <i>Partie descriptive</i> :.....	19
II.2.2. <i>Partie analytique</i> :	21
III. Cadre méthodologique :	30
III.1. Opérationnalisation et méthodologie :	30
III.1.1. <i>Partie descriptive</i> :	30
III.1.2. <i>Partie analytique</i> :.....	33
III.2. Sources :.....	39
IV. Analyses empiriques et discussion :	44
IV.1. Partie descriptive :	44
IV.2. Partie analytique :.....	49
V. Conclusion :	64
VI. Bibliographie :.....	71
VII. Sitographie :	78
VIII. Annexes :.....	79
VIII.1. Annexe n°1 :	79
VIII.2. Annexe n°2 :	84

I. Problématique :

Le système politique suisse peut paraître, aux yeux des néophytes, comme une structure hybride et iconoclaste. Sortant des sentiers battus, la construction institutionnelle de la Confédération helvétique se distingue des États confinés dans le carcan dichotomique des systèmes parlementaires et présidentiels, et de par sa propre forme de fédéralisme. Tel un travail d'orfèvre, le système institutionnel et politique de la Suisse est une construction faite en finesse, propre à son histoire, que tout novice se doit d'appréhender afin d'en extraire toutes les subtilités. Ce système, garanti par la Constitution fédérale¹, se repose sur deux piliers : le fédéralisme et la démocratie directe.

La Suisse est un État fédéral résultant de l'alliance de micro-États jouissant d'une large autonomie en matière fiscale, légale ou bien politique. La Confédération est donc construite du bas vers le haut (*bottom up*). Ces micro-États, c'est-à-dire les cantons, ont une histoire qui leur est propre, avec leurs propres langues, leurs propres cultures, leurs propres lois, leurs propres traditions, leurs propres histoires, etc. Cela fait de la Suisse un pays fortement hétéroclite et hétérogène (e.g. Bartolini & Mair 1990 : 210, 220 ; Leuthold et al. 2007 ; Rennwald 2006 : 26-27) dont la Constitution fédérale protège tous les particularismes. Un des instruments constitutionnels de la protection de l'autonomie des cantons est la démocratie directe. Les citoyens, ressortissants de chaque canton, sont amenés à se prononcer sur de nombreux objets politiques, plusieurs fois par année. Dans le système suisse, ils ont le dernier mot. Cette forme de démocratie est unique dans le monde.

La construction politique, institutionnelle et constitutionnelle autour de ces deux piliers fait de la Suisse un cas hybride, complexe et unique du point de vue politique. Cependant, elle attire les regards de ses concitoyens et de l'étranger les lendemains de dimanche de votations. Citoyens, politologues, experts, politiciens, éditorialistes et journalistes réagissent aux résultats et toutes et tous y vont de leurs analyses et commentaires. Ces jours-ci, il n'est pas surprenant de voir une carte choroplèthe de la Suisse bicolore ou bien monochrome. Les cantons ayant voté « oui » se retrouvent en vert, et les cantons en rouge sont ceux ayant refusé l'objet soumis à votation. Les déterminants du vote s'expliquent par le biais de ces cartes qui

¹ RS 101 (état le 18 mai 2014)

illustrent visuellement les résultats des urnes (Leuthold et al. 2007). Selon les résultats, face à une carte de la Suisse bicolore, il n'est pas rare d'entendre en guise d'explication le terme de *clivage*. Les clivages sont majoritairement les causes soulevées pour expliquer un vote n'ayant pas créé une large et nette unanimité. Le concept de *clivage* est polysémique (e.g. Bartolini & Mair 1990 : 198 ; Bornischer 2007 : 5 ; Goldberg 2013 : 2 ; Hug & Sciarini 2002 ; Pappi 1983 : 185 ; Rennwald 2006 : 8) et est parfois utilisé dans un sens erroné. Derrière ce concept se cache un ensemble d'oppositions dichotomiques qu'il est impossible d'ignorer. Plusieurs auteurs (*Ibid.*) se sont lancés dans une définition adéquate de ce concept mais la définition de Bartolini & Mair (1990 : 215-216) reste celle communément retenue dans la littérature scientifique. Ces derniers distinguent trois composantes qui permettent de définir le clivage politique en tant qu'opposition socio-structurelle entre deux groupes sociaux au sein de la société partageant un ensemble d'idéaux, de valeurs et de croyances dont la dualité est articulée par une organisation.

Ce mémoire se concentrera sur un phénomène en particulier : *le fossé urbain – rural*. Le terme de « fossé » a été privilégié à celui de « clivage ». En effet, un clivage, tout comme un fossé, correspond à une opposition observable, entre deux groupes sociaux, lors des votations fédérales. Lorsque celui-ci est nommé « urbain – rural », il correspond à une opposition entre les communes urbaines et rurales. Cependant, cette antinomie n'est pas articulée par une forme organisationnelle ce qui, selon la définition de Bartolini & Mair (1990 : 215-216), ne permet pas de définir le fossé urbain – rural comme un clivage politique. La dénomination donnée à cette opposition (*fossé*), dans le cadre de ce mémoire de recherche, n'est pas courante au sein de la littérature scientifique. Elle se justifie par le fait qu'elle recoupe trois clivages politiques connus des politologues : le clivage « centre – périphérie » (Lipset & Rokkan 1967), le clivage « gagnants – perdants de la mondialisation » (Kriesi 1998b) et le clivage « ouverture – fermeture » (Brunner & Sciarini 2002) qui illustrent un même et seul phénomène. En effet, ces trois clivages possèdent, de manière identique, une dimension politique, économique ainsi que culturelle. Du fait que celles-ci sont comparables, se recoupent et ont une dimension géographique très forte, il a été décidé dans cette recherche d'intégrer les trois clivages en un seul sous l'appellation « fossé urbain – rural ». Le terme de clivage a été écarté car il est impossible, dans le paysage suisse, d'observer une organisation s'articulant sur le degré de rurbanisation. Ce phénomène politique reprend donc les mêmes dimensions que les précédentes et s'observe par un comportement différencié des communes politiques selon leur niveau d'urbanisation lors des votations populaires. Les médias et autres

néophytes, à tort, l'appellent plus communément le clivage « ville – campagne » (Lipset & Rokkan 1967). Pour des raisons de clarté et d'exactitude le terme de *fossé urbain – rural* sera gardé pour rendre compte, au plus juste, de l'opposition entre les communes urbaines et rurales dans le but de rester fidèle à l'observation du comportement de vote.

La différence de vote entre les zones rurales et urbaines, c'est-à-dire le fossé urbain – rural, ne fait pas l'unanimité dans la littérature scientifique. En effet, un petit nombre d'auteurs mettent à mort ce phénomène comme, par exemple, Goldberg (2013, 2014) ou Manza et al. (1995). D'autres, dans une large majorité, affirment sa pérennité (e.g. Brunner & Sciarini 2002 ; Elff 2007 : 289 ; Frognier 2007 ; Ihl 1996 ; Kriesi 1998b, 2003 ; Kriesi et al. 2006 ; Lipset & Rokkan 1967 ; Martin 2007 ; Mazzoleni et al. 2005 ; Rennwald 2006 ; Sciarini 2002 ; Seiler 1977). Entre-deux, il est possible de trouver certains auteurs tels que Caramani (2005) ou Hug & Sciarini (2002) affirmant la pérennité d'un fossé urbain – rural mais de façon nuancée. Il est donc évident de constater que ce sujet reste ouvert au débat. La problématique entourant la pérennité et l'effectivité du fossé urbain – rural, en Suisse, est encore à élucider. En effet, en termes de connaissances scientifiques, l'inconnue reste importante dû à la diversité des réponses apportées. Cette effusion de résultats antinomiques s'explique par diverses méthodologies et approches théoriques. De plus, la problématique du fossé urbain – rural a rarement été étudiée dans son exclusivité et a été privilégiée par l'étude de clivages aux attraits plus séduisants (e.g. Goldberg 2014 ; Kriesi et al. 2006 ; Lijphart 1979 ; Rennwald 2006 ; Trechsel 1995). Il est donc possible de concéder au lecteur que l'étude exclusive et globale du fossé urbain – rural a l'air dépassée et que l'explication du vote, dans une logique ancrée dans l'École de Columbia (Lazarsfeld et al. 1948), par des facteurs socio-démographiques tels que l'habitation n'est plus au goût du jour (e.g. Dalton 2000 ; Evans 2003 ; Goldberg 2013, 2014 ; Ihl 1996 ; Mazzoleni et al. 2005). Néanmoins, il paraît intéressant de se pencher à nouveau suite à la votation fédérale du 9 février 2014 sur l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » qui a mis en exergue un fossé entre les régions urbaines et rurales (Sciarini et al. 2014). En effet, le résultat populaire va à l'encontre de ceux et celles ayant mis à mal le fossé urbain – rural. Il est donc raisonnable de se questionner si ce cas concret est un événement isolé ou bien si le fossé urbain – rural n'a de sens que pour certaines thématiques (e.g. Christin et al. 2002 ; Sardi & Widmer 1993 ; Racine 1994 ; Sciarini 2002) ou pour d'autres variables aussi bien endogènes, qu'exogènes, en lien avec les votations populaires comme le soutien politique des associations d'intérêts, le positionnement partisan, le type de la votation ou encore l'impulsion du scrutin populaire. La

littérature n'a malheureusement jamais pu apporter ces réponses. Ce mémoire d'étude n'a bien évidemment pas la prétention d'y apporter une réponse claire et définitive, mais de creuser un peu plus ce terrain afin d'appréhender la problématique de manière plus conséquente.

L'étude globale et scientifique du fossé urbain – rural étant lacunaire, cette problématique nécessite un design de recherche en deux parties. Une première partie sera d'ordre descriptif et s'intéressera aux questionnements de recherche sur la pérennité du fossé urbain – rural ainsi que son évolution temporelle. La seconde partie sera de nature analytique. Elle portera son attention sur les déterminants et les causes du fossé urbain – rural. Ce mémoire de recherche ne pourra pas apporter une réponse exhaustive aux déterminants de ce comportement clivant du point de vue spatial. Les déterminants tels que les thématiques des objets fédéraux soumis au vote, le type et l'impulsion de la votation fédérale, le positionnement partisan lors de la phase référendaire ainsi que le soutien politique des associations d'intérêts seront privilégiés car ils sont tous des variables de l'unité d'observation, c'est-à-dire toutes les votations populaires du 14 juin 1981 jusqu'au 28 septembre 2014. Afin de répondre à ces questionnements de recherche, pour chaque votation populaire de la période d'étude, l'écart absolu du pourcentage pondéré de « oui » entre les communes rurales et les communes urbaines a été calculé. Le critère de répartition des communes politiques en deux groupes (rural et urbain) est identique à celui de l'Office fédéral de la statistique (OFS)² et de Schuler et al. (2005). Cet écart de vote représente le fossé urbain – rural. Elle sera la variable à expliquer dans ce mémoire de recherche. Par le biais d'analyses descriptives, la variable dépendante sera disséquée. Les analyses de la variance (ANOVA) ainsi que des moyennes permettront essentiellement de tester les variables explicatives afin de voir leur contribution à l'explication de l'écart de vote entre les communes urbaines et rurales.

Cette recherche empirique a deux ordres d'intérêt : politologique et scientifique (méthodologique). L'intérêt politologique est de répondre à la question, peu traitée dans la littérature en sciences sociales et administratives, de savoir si le fossé urbain – rural est un phénomène d'actualité dans l'explication du comportement de vote en Suisse. Si tel est le cas, il permettra de déterminer pour quels facteurs, liés à la démocratie directe, il est pertinent. La littérature scientifique, aussi vaste qu'elle l'est, rend d'éparses réponses à défaut d'études

² La liste des acronymes et des abréviations se trouve dans l'annexe n°2.

spécifiques sur la question. De plus, il est à noter que les études existantes ne se limitent qu'à de courtes périodes ou à des périodes n'étant plus actuelles et jamais mises à jour (e.g. Christin et al. 2002 ; Sardi & Widmer 1993). Une étude globale sur la question du fossé urbain – rural en Suisse sur les trente-trois dernières années ne peut être que la bienvenue afin de combler une lacune scientifique et empirique en termes de connaissances.

De l'intérêt politologique se crée un intérêt scientifique. L'intérêt scientifique et, *in extenso*, méthodologique est décisif dans cette étude. Il est possible d'y pointer un élément central : une unité d'analyse peu utilisée dans les études politologiques : les communes politiques. Une grande partie des analyses empiriques sur le thème du fossé urbain – rural (ainsi que pour l'étude des autres clivages existants) se base sur les résultats de vote des cantons (e.g. Goldberg 2013, 2014 ; Kriesi 1998 ; Leuthold 2007 ; Rennwald 2006 ; Schuler et al. 2005 ; Seiler 1977). Cette étude empirique ira à contre-courant en utilisant l'unité d'analyse la plus petite qu'il est possible d'obtenir au niveau agrégé, c'est-à-dire les communes politiques. Cependant, il est à noter que certaines études empiriques en la matière, et dans le domaine des sciences sociales, ont exclusivement travaillé sur des données communales tel que Nef 1980, Nef 1988, Racine 1994, Sciarini et al. 2014 (et partiellement les analyses VOX). En utilisant des données communales, ce mémoire de recherche veut observer s'il est possible d'arriver aux mêmes conclusions que les chercheurs ayant utilisé des données cantonales ou bien s'il est possible de nuancer certains propos. De plus, par le biais de l'OFS, les résultats des votations fédérales de chaque commune politique sont mis à disposition du public³. Ces résultats vont de 1981 jusqu'à nos jours. Il est donc intéressant de pouvoir tester les hypothèses avec une base de données aussi large et, de surcroît, récente et peu, voire rarement, utilisée. Pour les raisons susmentionnées, une étude globale sur le fossé urbain – rural en Suisse lors de la période 1981 – 2014, par une analyse des votes des communes politiques, se justifie par les lacunes scientifiques et empiriques existantes et par l'outil méthodologique qui sera employé, rarement adopté.

Ce mémoire de recherche sera structuré en plusieurs parties. La première d'entre elles sera centrale : le cadre théorique. Celui-ci permettra de conceptualiser des idées clés de ce travail d'étude afin de créer un cadre d'analyse. Ce dernier, se reposant sur la littérature scientifique, permettra de postuler une série d'hypothèses apportant des réponses provisoires à la

³ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/data/01.html> (consulté le 23 janvier 2015)

problématique. La deuxième partie du propos concernera le cadre méthodologique qui permettra de passer de la théorie au test concret des hypothèses. En effet, l'opérationnalisation des concepts de recherche permettra de muer les concepts théoriques en variables de travail sur lesquelles un traitement scientifique pourra être rendu possible. Le cadre méthodologique discutera également de la méthodologie employée ainsi que des sources qui seront utilisées dans ce mémoire de recherche. La troisième partie de cette recherche scientifique sera l'analyse des données et le test empirique des hypothèses. Cette partie pourra confirmer, ou infirmer, les hypothèses de recherche et apportera des réponses à la problématique étudiée. Une discussion de ces résultats occasionnera une plus-value aux questionnements soulevés. En guise de conclusion, une synthèse de ce travail sera livrée ainsi qu'une discussion plus approfondie sur les aboutissements de cette recherche empirique menant à une réflexion sur les implications de la présence d'un phénomène tel que le fossé urbain – rural dans la société suisse.

II. Cadre théorique :

Le propos de ce mémoire de recherche est de comprendre une réalité politique bien souvent méconnue : le fossé urbain – rural. Afin d’élucider cette problématique, c’est-à-dire comprendre son existence concrète, son évolution et ses causes sous-jacentes, il est nécessaire de se pencher sur les concepts qui seront étudiés. Afin d’y parvenir, par le biais de la littérature scientifique en la matière, une conceptualisation des variables de recherche sera faite. Cette conceptualisation permettra de mettre en lien lesdites variables afin de créer un plan d’analyse théorique qui permettra de postuler une série d’hypothèses ayant pour objectif d’apporter des réponses provisoires à la problématique soulevée dans cette recherche empirique.

II.1. Conceptualisation :

Avant toute chose, il paraît crucial de clarifier les concepts centraux de ce mémoire de recherche. En effet, ces concepts théoriques sont présents dans le but de mettre en lumière les mécanismes entourant la problématique ainsi qu’appréhender l’objet même de cette lacune empirique. Dès lors, il est nécessaire de déconstruire les concepts en plusieurs dimensions en confrontant la littérature scientifique. Ces dimensions doivent être discutées afin d’en extraire les éléments nécessaires à la bonne compréhension du phénomène étudié. Par la suite, une définition des concepts est incontournable afin d’en retirer toute l’essence autour de son sens.

La conceptualisation du *fossé urbain – rural* est inéluctable dans cette recherche empirique. Elle est, d’abord, la variable dépendante que cette étude empirique cherche à expliquer. De plus, ce concept est une dénomination peu fréquente dans la littérature scientifique qui nécessite, dès lors, une attention particulière. Sa conceptualisation est donc essentielle et constitue le noyau dur de ce travail de recherche. Par la suite, *les types de votations fédérales* et *leurs impulsions* seront conceptualisés. Les concepts de la typologie des votations fédérales et des impulsions ont été regroupés car ils sont fortement reliés. La conceptualisation de ces variables indépendantes sont importantes car elles sont des caractéristiques principales de l’unité d’observation : les votations fédérales soumises au peuple suisse entre 1981 et 2014. Pour conclure cette partie de conceptualisation, il a été jugé judicieux de se pencher sur deux acteurs importants de la phase référendaire jouant un rôle crucial lors du processus de prise de décision de ces objets fédéraux soumis au scrutin populaire. Premièrement, il s’agira de

conceptualiser le *positionnement partisan*. En effet, les partis politiques jouent un rôle non négligeable à partir de la phase d'impulsion jusqu'à la phase référendaire. De plus, ils sont les acteurs mobilisant les lignes de clivages, concept frère à celui des fossés. Deuxièmement, la conceptualisation portera sur *le soutien politique des associations d'intérêts*. Au même titre que les partis politiques, les associations d'intérêts jouent un rôle important dans les phases de prise de décision dans le système suisse et mobilisent sur les lignes de conflit des clivages politiques. Toutes les variables explicatives ne seront pas conceptualisées. En effet, les variables telles que *l'évolution temporelle* ainsi que *les thématiques* des votations populaires ne nécessitent pas d'explications aussi approfondies car le champ sémantique se suffit à lui-même.

II.1.1. Le fossé urbain – rural :

L'étude du concept de *fossé urbain – rural* en Suisse lors de ces trente-trois dernières années peut paraître obscure et abstraite à premier abord. Il est donc nécessaire de le conceptualiser afin de le rendre plus clair et concret pour la bonne compréhension de ce mémoire de recherche. Afin de mener à bien cette conceptualisation, une démarche *top down* sera employée. En effet, il paraît plus pertinent de partir du sens le plus large pour aboutir au sens le plus précis du concept pour en appréhender tout son sens.

En tout premier lieu, il semble légitime de se questionner sur ce qu'est un *clivage*. En effet, un *fossé politique* n'est autre qu'une forme atténuée de clivage politique. Le concept de *clivage politique* est souvent sujet à des malentendus car souvent confondu avec des concepts tels que la *division politique* ou encore *l'opposition politique*. De plus, nonobstant ce souci de distinction, plusieurs définitions viennent apporter leurs visions (e.g. Bornischer 2007 : 5 ; Deegan-Krause 2007 ; Pappi 1983 : 185). Kriesi (1998b : 167), afin d'atténuer le réductionnisme psychologique et sociologique du concept de clivage, propose de se reposer sur la conceptualisation de Bartolini & Mair (1990 : 199, 215-216). Ces derniers distinguent trois composantes nécessaires pour définir ce concept polysémique. La première composante est l'élément *empirique*. Elle consiste en une division entre deux groupes sociaux. Cette division repose sur des éléments socio-structurels tels que la classe sociale, le statut social, la religion, les intérêts économiques, etc. La deuxième composante est l'élément *normatif*. Les membres de chaque groupe social partagent un ensemble de valeurs et de croyances

communes ce qui leurs permettent de créer une conscience collective de groupe social. La troisième composante est l'élément *organisationnel* ou *comportemental*. La division entre ces deux groupes est articulée par des institutions et des organisations comme les partis politiques, les syndicats, les groupes d'intérêts, les mouvements sociaux, etc. Lorsque ces trois éléments sont réunis, il est possible de parler de clivage politique.

Le concept de *fossé* est intrinsèquement relié à celui de clivage politique (Deegan-Krause 2007). En effet, un fossé est une forme incomplète du clivage politique. Plus concrètement, il est possible de concevoir un fossé politique comme un clivage qui ne respecte pas une des composantes de la définition de Bartolini & Mair (1990 : 199, 215-216). Dès lors, la division entre les deux groupes sociaux n'est pas nette, ni totale. Il est donc impossible d'appréhender le concept de fossé sans considérer celui du clivage politique.

Nombreux sont les politologues et sociologues à avoir mis en exergue un ensemble de clivages politiques (e.g. Brunner & Sciarini 2002 ; Inglehart 1977 ; Kriesi 1998b ; Lipset & Rokkan 1967 ; Sartori 1976). Mais les précurseurs demeurent Lipset & Rokkan (1967) qui ont mis en évidence quatre clivages⁴ permettant d'expliquer le comportement politique de l'Europe occidentale dans les années soixante. Parmi ces quatre clivages se trouve le *clivage centre – périphérie* qui attire toute l'attention du lecteur concernant la problématique de cette étude. Lipset & Rokkan (1967) et Hug & Sciarini (2002) définissent cette dichotomie en une tension entre un centre et sa périphérie dans le domaine politique, économique et culturel (langue, ethnie, religion, etc). Comme le définissent Hug & Sciarini (2002), ce conflit oppose une périphérie luttant pour sa défense identitaire face aux velléités homogénéisantes de l'État central. Les trois dimensions de ce clivage (politique, économique et culturel) attireront toute l'attention de ce mémoire de recherche. En effet, comme le soulignent Hug & Sciarini (2002), le clivage centre – périphérie existerait bel et bien en Suisse mais ne serait pas saillant. Le fédéralisme empêcherait la dimension politique dudit clivage de se déployer, le manque de centre économique unique et fort rendrait la dimension économique caduque et la reconnaissance ainsi que le respect de la diversité culturelle annuleraient la dimension culturelle. Néanmoins, les auteurs (2002) observent une augmentation des tensions entre les centres et leurs périphéries par le biais d'un fédéralisme fiscal accru, d'un effet de free-riding des périphéries envers les centres urbains et de la centralisation économique appuyée en

⁴ Le clivage centre-périphérie, le clivage État-Église, le clivage urbain-rural (ville-campagne), le clivage propriétaire-travailleur.

Suisse alémanique mettant la Suisse latine en périphérie. Ces tensions se reflètent lors des votations populaires via une différence de vote entre les communes urbaines et rurales.

Lipset & Rokkan (1967) postulent que leurs clivages sont gelés dans le temps (hypothèse du gel). En effet, selon les auteurs, le système de partis des années vingt serait identique à celui des années soixante et n'aurait pas évolué. Cependant, comme le souligne un ensemble de chercheurs scientifiques (e.g. Bartolini 2000 ; Dalton 2000 ; Deegan-Krause 2007 ; Elff 2007 ; Evans 2003 ; Franklin et al. 1992 ; Frogner 2007 ; Hug & Sciarini 2002 ; Ihl 1996 ; Inglehart 1977 ; Knusten & Scarbrough 1995 ; Kriesi 1994, 1998b, 2003 ; Kriesi et al. 2006 ; Manza et al. 1995 ; Martin 2007 ; Rennwald 2006), la société post-Seconde Guerre mondiale a fortement été mutée par la croissance économique (les Trente Glorieuses), le développement de nouvelles infrastructures, une plus grande mobilité géographique, l'ancrage de la sécularisation, la globalisation accrue, l'élargissement des droits politiques, etc. Tous ces changements sociaux ont eu comme conséquence un changement dans le comportement électoral. Dès lors, les votants se sont de moins en moins alignés sur les structures de clivages traditionnels (cf. Lipset & Rokkan 1967). L'essor de nouveaux clivages permettrait ainsi d'expliquer le comportement de vote de la société contemporaine. Parmi les nouveaux clivages, deux d'entre eux attirent l'attention de par leur dimension territoriale : le ***clivage gagnants – perdants de la mondialisation*** (Kriesi 1998b) et le ***clivage ouverture – traditions*** (Brunner & Sciarini 2002). Comme le précise Rennwald (2006 : 23), ces deux clivages ne sont que les deux faces d'une seule et même pièce. En effet, suite aux mutations économiques, sociétales, politiques et culturelles après la Seconde Guerre mondiale, et d'après les théories de Brunner & Sciarini (2002) et Kriesi (1998b), la société a été scindée en deux groupes : les gagnants de la mondialisation ouverts à l'altérité et à la modernisation, et les perdants de la mondialisation plutôt tournés vers les traditions. Tout comme pour le clivage « centre – périphérie », les deux nouveaux clivages possèdent les mêmes trois dimensions : politique, économique et culturelle. La dimension économique se voit opposer, d'un côté, des cadres, des technocrates, des spécialistes socioculturels, les travailleurs ayant une formation et un revenu supérieur, représentant les gagnants prônant des valeurs d'ouverture. D'un autre côté, face à eux, se trouve des ouvriers non-qualifiés, les représentants de l'ancienne classe moyenne (paysans, artisans, commerçants), les personnes dépendantes de l'État-providence (retraités, handicapés, chômeurs), les travailleurs des secteurs économiques en déclin et ayant une formation élémentaire, représentant les perdants de la mondialisation qui sont attachés aux traditions. La dimension politique se reflète par une

forte polarisation partisane pour chacun des groupes. En effet, le groupe gagnants/ouverture s'identifie à des partis de gauche comme le PSS⁵ et le PES⁶ tandis que le groupe des perdants/traditions se retrouve mieux représenté par la droite, notamment l'UDC⁷. La dimension culturelle est observable par les caractéristiques des membres des deux camps. Effectivement, les fervents défenseurs des valeurs d'ouverture (gagnants) sont urbanisés, jeunes et athées. *A contrario*, les individus tournés vers les traditions (perdants) sont issus de la périphérie (quartiers en déclin, milieu rural), âgés et catholiques pratiquants.

De par le recoupement des trois dimensions identiques des clivages « centre – périphérie », « gagnants – perdants de la mondialisation » et « ouverture – traditions » ainsi que de la forte dimension territoriale de ces derniers, ces clivages seront traités de manière identique sans distinction aucune et seront, dans la suite de ce mémoire de recherche, nommé par le terme générique de *fossé urbain – rural*. La formule de « fossé » a été privilégiée à celle de « clivage » afin d'être le plus représentatif face à l'observation du phénomène de différenciation du comportement politique entre les zones urbaines et rurales. En effet, dans le cas d'espèce, la composante organisationnelle est lacunaire. Aucune organisation, et principalement aucun parti politique, ne mobilise sur des valeurs et croyances purement urbaines ou rurales. En effet, il est impossible d'observer des partis politiques régionalistes au niveau fédéral qui défend le camp urbain ou rural. Pour des raisons de fidélité à l'observation empirique, et contrairement à un pan de la littérature scientifique en la matière, il a donc été décidé d'employer le terme de « fossé ».

Le fossé urbain – rural se manifeste concrètement par une différence de vote entre les communes urbaines et les communes rurales. Pour la bonne compréhension de la suite du propos, et vu qu'elles sont également le sujet d'étude de ce travail, il est nécessaire de définir et conceptualiser le terme de *communes*. Avant toute chose, comme le met en évidence Ladner (2009 : 334-335), il existe en Suisse plusieurs types de communes : la commune politique, la commune scolaire (Schulgemeinden), la commune religieuse (Kirchgemeinden), la commune bourgeoise (Bürgergemeinden), etc. Le dénominateur commun de tous ces types de communes est qu'elles sont un gouvernement local.

⁵ Parti Socialiste Suisse (annexe n°2).

⁶ Parti Écologiste Suisse (Les Verts), (annexe n°2).

⁷ Union Démocratique du Centre (annexe n°2).

Dans la structure fédéraliste helvétique, les communes sont les plus petites unités spatiales et administrées. Dans cette pléthore de différents types de communes, la *commune politique* sera l'objet d'étude. Elles sont la forme opérationnalisée du fossé urbain – rural. Ce choix se justifie par le fait que les données statistiques sont issues de l'OFS et se reposent sur le type de commune politique : « Les communes politiques constituent la base de toutes les statistiques administratives de la Confédération relatives au territoire. » (Schuler et al. 2005 : 22).

Une commune politique se définit par une unité spatiale de petite taille bénéficiant d'une large autonomie garantie par la Constitution fédérale (art. 50 Cst) et par le droit cantonal. L'organisation politique et administrative desdites communes dépend du droit cantonal à laquelle la commune est assujettie. Dès lors, en fonction des cantons, les communes bénéficient de certaines compétences politiques et fiscales. Tout le territoire suisse est recouvert de communes politiques qui, en fonction du principe de subsidiarité, mettent en œuvre les politiques publiques cantonales et fédérales tout en conservant des compétences qu'elles seules, étant le niveau étatique le plus proche du citoyen, sont les plus à même d'administrer.

Une étude sur le fossé urbain – rural en Suisse implique, premièrement, une opposition entre deux entités basée sur des aspects socio-structurels où chaque partie est consciente de sa propre identité. Deuxièmement, cette dichotomie doit se reposer sur un critère géographique. Par conséquent, il est nécessaire de créer deux groupes au sein des communes politiques. De toute évidence, au regard des caractéristiques du fossé urbain – rural, ces deux groupes sont les *communes urbaines* et les *communes rurales*.

Les *communes urbaines* sont une catégorie de communes politiques qui se caractérise par deux conditions suffisantes. La première est que si la commune possède plus de 10'000 habitants, elle a le statut de ville. Une ville a une forte concentration humaine et économique qui fait d'elle un centre. La seconde condition suffisante est que la commune se trouve au sein d'une agglomération. Schuler et al. (2005 : 76) définit le terme d'agglomération comme une « [...] extension des zones urbaines, c'est-à-dire des ensembles regroupant des villes-centres et les communes avec lesquelles elles entretiennent des liens d'interdépendance formelle et fonctionnelle. ». Une agglomération comporte donc des communes qui ne sont pas des villes.

À titre d'exemple, la commune d'Aeugst am Albis (ZH) est un village habité par 1'955 âmes⁸. Etant à environ vingt kilomètres de la ville de Zurich, le village d'Aeugst am Albis (ZH) fait partie de cette agglomération et est, dès lors, considéré comme une commune urbaine. Cependant, afin qu'une commune de moins de 10'000 habitants puisse intégrer une agglomération, elle doit remplir trois de ces cinq conditions (Schuler et al. 2005 : 78) : « [avoir] un lien de continuité de la zone bâtie avec la ville-centre ; [avoir une] forte densité combinée habitants/emplois ; une croissance de la population supérieure à la moyenne ; une faible proportion de population agricole ; [un] taux élevé de pendulaires vers la zone centrale de l'agglomération. ». Au regard de ces conditions et dû au nombre croissant de fusions communales, les agglomérations ne sont pas statiques et évoluent dans le temps. Cette définition des communes urbaines est reprise par l'OFS pour toutes leurs analyses et par les études scientifiques concernant les milieux urbains et ruraux (e.g. Leuthold 2007).

A contrario, les **communes rurales** sont les communes ne respectant pas les définitions des communes urbaines. Les communes politiques de moins de 10'000 habitants ou ne faisant pas partie d'une agglomération sont, par définition, considérées comme des communes rurales. Les chefs-lieux des cantons, malgré leurs statuts, peuvent être considérés comme des communes rurales. A titre d'exemple, il est possible de citer les chefs-lieux d'Altdorf (UR), de Schwytz (SZ), de Sarnen (OW), de Glaris (GL) et d'Appenzell (AI) qui, selon l'OFS, se retrouvent dans la catégorie des communes rurales car ils ne respectent pas les critères de catégorisation des villes et des agglomérations établies par l'OFS. La croissance démographique, le développement économique, les flux migratoires, les fusions communales, la gentrification accrue, le développement et l'émergence de nouveaux centres font que le nombre de communes rurales, lors de ces trente-trois dernières années, a diminué. Dès lors, une vision statique de cette typologie n'est pas concevable.

II.1.2. Les types de votations populaires et leurs impulsions :

La première configuration qu'il est possible de relever pour l'unité d'observation de ce travail de recherche est les types des votations fédérales. Du point de vue constitutionnel, il existe dans le système helvétique, au niveau fédéral, quatre différents types de votations populaires qui ont chacune leurs propres impulsions.

⁸ Au 1^{er} janvier 2013, selon l'OFS

Une votation fédérale peut être soumise à la discrétion du peuple et des cantons suisses selon l'art. 140 Cst. Ce type particulier de votation populaire s'applique pour les objets fédéraux soumis à *référéndum obligatoire*. Les objets ayant pour but de réviser la Constitution fédérale (art. 140 al.1 let.a Cst), l'adhésion à des organisations supranationales et/ou de sécurité collective (art. 140 al.1 let.b Cst) ainsi que les lois fédérales urgentes sans bases constitutionnelles d'une durée supérieure à une année (art. 140 al.1 let.c Cst) sont automatiquement soumises au scrutin populaire. L'impulsion de ce type de votation fédérale n'est autre que la Constitution fédérale. L'impulsion est de type institutionnel.

Un deuxième genre d'objets fédéraux soumis au vote du peuple est les objets soumis à l'art. 141 Cst, c'est-à-dire soumis à *référéndum facultatif*. Lorsqu'une loi fédérale a été votée par l'Assemblée fédérale (art. 141 al.1 let.a Cst), ou lorsqu'une loi fédérale urgente dépasse la validité d'une année (art. 141 al.1 let.b Cst), ou bien lorsque la loi ou la Constitution le prévoient dans un arrêté fédéral (art. 141 al.1 let.c Cst), ou encore les cas où les traités internationaux d'une durée indéterminée et non dénonçables (art. 141 al.1 let.c ch.1 Cst) ou ceux qui prévoient l'adhésion à une organisation internationale (art. 141 al.1 let.c ch.2 Cst) ou alors les traités contenant des règles de droit exigeant l'adoption d'une loi fédérale (art. 141 al.1 let.c ch.3 Cst) peuvent être soumis au vote du peuple si, dans les 100 jours suivant la publication officielle, 50'000 citoyen(ne)s suisses(es) ou huit cantons en font la demande. Contrairement au référendum obligatoire, les objets soumis au référendum facultatif ne sont pas automatiquement soumis au peuple. L'impulsion peut être double. Elle peut venir des autorités cantonales (impulsion institutionnelle) ou bien du peuple (impulsion populaire). Par « peuple » il faut bien évidemment comprendre les partis politiques ou les associations d'intérêts qui disposent d'une organisation humaine, logistique et financière pour mener à bien la récolte des signatures suffisantes. À ce jour, les autorités cantonales n'ont fait appel à leur droit de référendum facultatif qu'une seule fois lors de la votation du 16 mai 2004 concernant la « loi fédérale du 20 juin 2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre » (trains de mesures fiscales 2001). Le vote populaire a été demandé par onze cantons (BS, BE, GL, GR, JU, OW, SH, SG, SO, VS, VD). Le peuple rejeta la loi à 65.9 % et l'écart de vote entre les communes urbaines et rurales ne fut pas très élevé et s'éleva à 2.14 %.

Le troisième type d'objets politiques pouvant être soumis à la décision du peuple est la célèbre *initiative populaire*. Les articles 138 et 139 de la Constitution fédérale permettent au

peuple helvète, de par sa propre initiative, de faire une demande de révision totale ou partielle de la Constitution fédérale aux autorités fédérales. Lorsqu'une initiative populaire est officiellement publiée par la Chancellerie fédérale, dans le délai de dix-huit mois à suivre, une récolte de 100'000 paraphes de citoyen(ne)s suisses(es) est nécessaire pour mener à bien la demande de révision constitutionnelle (art. 138 al.1 Cst et art. 139 al.1 Cst). Cette proposition législative est issue du peuple et soumise au vote de celui-ci. Tout comme pour le référendum facultatif, l'impulsion des initiatives populaires provient d'organisations telles que les partis politiques ou l'association d'intérêts. L'impulsion est dite populaire.

Le dernier type d'objets fédéraux pouvant être soumis à une votation populaire est fortement lié aux initiatives populaires. Il s'agit du *contre-projet*. Par le biais de l'article 139b Cst, l'Assemblée fédérale peut proposer au scrutin populaire, simultanément au vote de l'initiative populaire, un projet législatif alternatif. Ce type de contre-projet est dit *direct*. Dans ce mémoire de recherche, seuls les contre-projets directs seront étudiés. En effet, les contre-projets *indirects*, selon l'article 97 LParl⁹, sont une loi concoctée par le parlement suisse reprenant l'idée centrale des initiants leur permet de retirer l'initiative populaire. Cette loi fédérale, remplaçant l'initiative populaire, peut être également soumise à référendum facultatif. D'un point de vue officiel, les contre-projets indirects ne sont jamais mentionnés comme tels. Pour ces raisons, le contre-projet direct sera le seul étudié. L'impulsion de ce dernier n'est autre que l'Assemblée fédérale en tant qu'autorité compétente. Cette compétence est conférée par les articles 138 et 139 de la Constitution fédérale (impulsion institutionnelle).

II.1.3. Positionnement partisan :

Le positionnement des partis politiques est un vaste sujet repris abondamment par la littérature politologique. Un tri s'impose donc. Le point de départ serait de s'interroger sur l'origine d'un parti politique. Un parti politique est une organisation défendant une valeur sociale qui peut créer une division au sein de la société (Bartolini & Mair 1990 ; Lipset & Rokkan 1967). Comme il a été justifié précédemment, le fossé urbain – rural n'est pas articulé d'un point de vue organisationnel. Néanmoins, en Suisse, il est possible d'observer une grande fragmentation partisane (Ladner 2007) qui s'explique par le système fédéral helvétique, le système électoral ainsi que la structure des clivages culturels et sociaux en place

⁹ Loi sur l'Assemblée fédérale, RS 171.10 (état le 25 novembre 2013)

(Kriesi 1998a). Le propos de ce travail de recherche porte donc sur le facteur de la structure des clivages et principalement sur sa forme imparfaite, les fossés politiques. Les aspects institutionnels seront mis de côté lors de la conceptualisation du positionnement partisan.

Selon la définition organisationnelle d'un clivage de Bartolini & Mair (1990), il est possible de voir plus clair sur ce qui est entendu par « positionnement partisan ». En effet, un parti politique défend une idéologie, des croyances, des valeurs, des idéaux, et des intérêts qui ne font pas l'unanimité au sein de la société. Ce parti s'oppose à un autre parti politique qui a une idéologie, des idéaux, des croyances, des valeurs ainsi que des intérêts opposés aux siennes. Le positionnement partisan est donc la localisation du parti politique en termes de valeurs et d'intérêts.

Lipset & Rokkan (1967) ont postulé, par le biais de l'hypothèse du gel, que le positionnement partisan était statique et qu'il n'avait pas changé entre les années vingt et soixante du vingtième siècle (hypothèse du gel). Cependant, comme le démontrent empiriquement Nicolet & Sciarini (2010 : 19), dès les années septante, le positionnement partisan est devenu dynamique dû à l'arrivée de nouveaux partis (e.g. PES) ou l'essor d'anciens partis (e.g. UDC). Cette observation rendrait l'hypothèse du gel caduque et expliquerait l'émergence de nouveaux clivages.

Dans le cadre de ce mémoire de recherche, et de manière concrète, *le positionnement partisan* est le positionnement des partis politiques lors de chaque votation fédérale depuis 1981 jusqu'à 2014 lors de la phase référendaire. Le positionnement partisan autour de chaque question soumise au peuple helvète crée des coalitions entre les partis se positionnant de manière identique. Ces coalitions s'opposent à d'autres coalitions de partis politiques ayant un positionnement partisan opposé, créant un fossé d'alliances partisans. Dès lors, l'opposition d'alliances partisans créée par leurs positionnements est le reflet politique des clivages (Lipset & Rokkan 1967). Si la question du positionnement partisan est obsolète, les clivages politiques n'ont pas lieu d'être et, dès lors, la thèse du fossé politique est confirmée.

II.1.4. Soutien politique des associations d'intérêts :

Une autre forme organisationnelle du clivage politique (Bartolini & Mair 1990) peut se matérialiser sous la forme d'associations d'intérêts¹⁰. Les associations d'intérêts sont des organisations qui se distinguent des partis politiques car elles ne se soumettent pas directement au scrutin populaire (Mach 2006 : 370). De plus, contrairement aux partis politiques, elles ne défendent pas un ensemble de valeurs et d'intérêts mais uniquement ceux d'un domaine précis comme, par exemple, le patronat, les consommateurs, le monde paysan, la santé, les communes, les employés et encore d'autres domaines divers et variés. Par ailleurs, un autre élément central les distingue des partis politiques. Cet élément est que les associations d'intérêts se manifestent dans l'arène administrative (Poggi 1990), contrairement aux partis politiques qui se manifestent dans l'arène parlementaire. En effet, comme le précise Mach (2006 : 374-378), les associations d'intérêts agissent directement ou indirectement, selon les cas, dans chaque étape du processus de prise de décision, en passant de la phase pré-parlementaire à la phase parlementaire à la phase référendaire jusqu'à la mise en œuvre de la politique publique. Les groupes d'intérêts jouent un rôle d'intermédiaire entre l'État et leurs membres. Ce rôle d'entre-deux suit deux logiques : une *logique d'influence* entre l'association d'intérêt et l'État (la participation des lobbys à la phase pré-parlementaire permet à ces derniers de faire entendre leurs intérêts et à l'État de se prémunir d'un rejet populaire (Neidhart 1970)) et une *logique des membres* entre l'association d'intérêt et ses membres (les groupes d'intérêts informent les parlementaires et les citoyens et ces derniers permettent aux associations d'intérêts d'obtenir ce qu'ils souhaitent). Par souci de simplification, il est possible de résumer que les associations d'intérêts ont deux modèles selon les pays : le *modèle pluraliste* et le *modèle corporatiste* (Schmitter 1974). Selon Lijphart (2012) et Mach (2006), en Suisse, les associations d'intérêts suivraient un modèle proche du corporatisme. En effet, ces dernières ont un certain monopole sur le domaine qu'elles représentent et qu'elles défendent. De plus, elles ont une structure centralisée avec une reconnaissance étatique.

Dans le cas de ce mémoire d'étude, l'attention se focalisera principalement sur le rôle « politique » des associations d'intérêts lors des phases référendaires et sa logique entre les membres. En effet, dû au manque de transparence de la phase pré-parlementaire et de la phase

¹⁰ Egaleme nt nommée dans la littérature comme « groupes d'intérêts », « lobby », « association (faîtière) », « groupes de pression » ou encore « syndicat ». Veuillez entendre par le terme générique « associations d'intérêts » toutes les autres dénominations existantes et ayant le même champ sémantique.

parlementaire, seule la phase référendaire permet une observation fiable et valide des groupes de pression. Durant les phases parlementaires, aucune trace manifeste des associations d'intérêts n'est directement observable. Par ailleurs, vu que l'unité d'observation de cette recherche est l'ensemble des votations fédérales de ces trente-trois dernières années, l'étude des groupes d'intérêts lors de la phase référendaire est adéquate. Le soutien est dit « politique » car les associations d'intérêts peuvent également participer à la campagne référendaire de manière pécuniaire et/ou logistique. Le soutien politique des associations d'intérêts est caractérisé par l'implication de ces dernières dans la campagne par une prise de position face à un objet soumis à la discrétion du peuple. Effectivement, les prises de position, via les mots d'ordre, lors des votations permet de définir le concept de *soutien politique des associations d'intérêts* à un moment précis (phase référendaire). Ce soutien s'adresse directement aux membres, c'est-à-dire aux citoyens suisses appelés à voter, et s'inscrit dans une *logique des membres* en omettant l'appareil étatique et permettant à cette étude de se concentrer sur l'impact de ce soutien sur le fossé urbain – rural. Si la question du soutien politique des associations d'intérêts est obsolète, les clivages politiques n'ont pas lieu d'être et, dès lors, la thèse du fossé politique est privilégiée.

II.2. Modèle d'analyse et hypothèses de travail :

Pour mener à bien l'étude sur le fossé urbain – rural en Suisse, sur la période couvrant 1981 à 2014, un plan de recherche a été mis en place. Cette étude scientifique a pour but d'étudier la pérennité du fossé urbain – rural, son évolution ainsi que ses déterminants. Au vu des recherches insuffisantes sur cette problématique, il semble judicieux de se pencher sur celle-ci. Dans le but d'apporter des réponses à cela, des hypothèses seront postulées et testées sur la base de recherches préexistantes et sur le modèle du processus de prise de décision helvétique. Le modèle d'analyse se découpe en deux parties : une partie dite descriptive qui se concentre sur l'étude univariée de la variable dépendante et son évolution ; la seconde partie est dite analytique et se penche sur les variables indépendantes hypothétiques pouvant avoir une influence sur le fossé urbain – rural.

II.2.1. Partie descriptive :

Le point de départ de toute recherche est de se questionner sur l'objet d'étude. Dans le cas présent, l'observation se porte sur **le fossé urbain – rural**. Il est possible de regrouper la littérature scientifique en deux camps : ceux postulant l'existence et, *in extenso*, la saillance d'un fossé urbain – rural, et ceux postulant l'absence dudit fossé ou encore le manque de saillance manifeste dudit phénomène.

Parmi les défenseurs de l'existence d'un fossé urbain – rural fort et saillant, il est possible de retrouver des auteurs tels que Ihl (1996), Sciarini (2002) ou encore Seiler (1977) défendant la forte saillance du fossé urbain – rural (nommé clivage « centre – périphérie » par Lipset & Rokkan (1967)). Cependant, cette thèse reste fortement minoritaire. En effet, de nombreux auteurs postulent que le fossé urbain – rural au sens rokkanien (c.f. clivage « centre – périphérie ») n'est plus pérenne. Selon Brunner & Sciarini (2002), Frogner (2007), Kriesi (1998b, 2003), Kriesi et al. (2006), Martin (2007), Mazzoleni et al. (2005) ou bien Rennwald (2006), le clivage « centre – périphérie » (Lipset & Rokkan 1967) ne serait plus saillant et aurait évolué sous la forme de nouveaux clivages comme ceux des « gagnants – perdants de la mondialisation » (Kriesi 1998b) et de l'« ouverture – traditions » (Brunner & Sciarini 2002). Comme expliqué précédemment, tous ces clivages possèdent les mêmes dimensions et, par conséquent, se recoupent de par leur aspect territorial, quel que soit la dénomination qui leur est donnée. Dès lors, renier le fossé urbain – rural au sens donné par Lipset & Rokkan (1967) et valider les autres clivages territoriaux revient à avancer la thèse selon laquelle il existe une différence de vote basée sur un critère géographique entre les deux groupes (communes urbaines et rurales). La thèse de tous ces auteurs (défenseurs de la théorie rokkanienne ou bien des nouveaux clivages) se voit valider empiriquement par des études scientifiques (e.g. Leuthold 2007 ; Sciarini et al. 2014 ; Racine 1994).

A contrario, d'autres chercheurs réfutent toute idée de fossé urbain – rural sous quelque forme que ce soit. Manza et al. (1995), par exemple, mettent à mort tous les clivages socio-structurels. Ils justifient leur position par une industrialisation accrue remettant en cause tous les fondements de ces clivages. Goldberg (2013, 2014) affirme que seuls les clivages de classe et de religion sont saillants en Suisse. Le fossé urbain – rural serait, selon le politologue (2013, 2014), une variable contextuelle exogène influençant les comportements de vote

causant des clivages de classe et de religion. Goldberg (2014) ne voit pas le fossé urbain – rural comme une fin en soi.

Entre ces positions antinomiques se trouve une vision mixte et nuancée attestant l'existence d'un fossé urbain – rural, mais dont la force serait faible. Caramani (2005) démontre par son étude empirique qu'il y a un fort déclin du fossé urbain – rural dû à la massification de la politique. Le constat est nuancé par le fait que la dimension culturelle du fossé permet à ce dernier sa propre survie. Dans la même veine, Hug & Sciarini (2002) reconnaissent la présence d'un fossé urbain – rural, quoique peu saillant en Suisse. La raison donnée par les auteurs est que la structure fédéraliste du pays ferait obstacle à un fossé urbain – rural plus proéminent.

Le manque d'unanimité autour de la présence du fossé urbain – rural en Suisse oblige tout chercheur, s'attardant sur cette problématique, à observer si sa pérennité a toujours lieu d'être ou non. La majorité d'auteurs postulant l'existence d'un fossé urbain – rural, sans se soucier de son appellation, pousse donc cette étude à affirmer le postulat de base sur lequel tout ce mémoire de recherche se repose. Pour ces raisons, l'hypothèse nulle sera :

H0 : Le fossé urbain – rural est pérenne en Suisse de la période allant de 1981 à 2014.

Comme souligné précédemment, une majorité de politologues (e.g. Brunner & Sciarini 2002 ; Caramani 2005 ; Frogner 2007 ; Hug & Sciarini 2002 ; Ihl 1996 ; Kriesi 1998b, 2003 ; Kriesi et al. 2006 ; Leuthold 2007 ; Lipset & Rokkan 1967 ; Martin 2007 ; Mazzoleni et al. 2005 ; Racine 1994 ; Sciarini 2002 ; Sciarini et al. 2014 ; Seiler 1977 ; Rennwald 2006) s'accordent à dire qu'il est correct de parler de fossé urbain – rural en Suisse. Certes, l'appellation que ces derniers donnent au phénomène étudié n'est pas identique mais reste, dans le fond, la même observation empirique. Ces auteurs mettent tous en évidence un **aspect temporel de ce fossé urbain – rural**. Pour certains (e.g. Caramani 2005 ; Hug & Sciarini 2002), sa force aurait été réduite à travers le temps. Pour d'autres (e.g. Brunner & Sciarini 2002 ; Frogner 2007 ; Kriesi 1998b, 2003 ; Kriesi et al. 2006 ; Leuthold et al. 2007 ; Lipset & Rokkan 1967 ; Martin 2007 ; Mazzoleni et al. 2005 ; Racine 1994 ; Rennwald 2006 ; Sciarini 2002 ; Sciarini et al.

2014 ; Seiler 1977), sa pérennité serait toujours aussi forte qu'auparavant. Ce paradigme validerait l'hypothèse du gel et/ou validerait la thèse que les changements après la Seconde Guerre mondiale ont créé de nouvelles oppositions clivantes, dont un fossé urbain – rural à trois dimensions.

Afin d'apporter un éclaircissement sur cette question, une analyse diachronique est la bienvenue. La thèse d'une saillance stable étant défendue par une majorité de chercheurs scientifiques ainsi que le constat récent d'un fort fossé urbain – rural lors de la votation fédérale du 9 février 2014 pour l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » (Sciarini et al. 2014) permettent de postuler l'hypothèse première :

H1 : De 1981 jusqu'à 2014, la force du fossé urbain – rural est constante.

Ces deux hypothèses permettent de décrire le phénomène du fossé urbain – rural en excluant les facteurs causaux. Dès lors, la suite logique du raisonnement mène à s'interroger sur les déterminants de ce fait clivant.

II.2.2. Partie analytique :

Après ces analyses descriptives sur le fossé urbain – rural, le lecteur est à même de s'interroger sur les variables ayant une influence sur ce phénomène. L'unité d'observation de cette étude sont les votations fédérales soumises au vote du peuple suisse de la période allant du 14 juin 1981 jusqu'au 28 septembre 2014. Les variables indépendantes doivent donc être reliées à cette unité d'observation. La littérature scientifique sur la question met en exergue un facteur primordial sur la question : **la thématique**¹¹ de l'objet soumis au vote populaire.

Racine (1994), dans son analyse de la votation fédérale du 6 décembre 1992 sur l'arrêté fédéral sur l'espace économique européen (EEE), met en avant un fort fossé spatial nuancé

¹¹ Egalement nommée dans la littérature comme « domaine », « thème », ou encore « champ ». Veuillez entendre par le terme générique « thématique » toutes les autres dénominations existantes et ayant le même champ sémantique.

l'effet de Röstigraben¹². Ce résultat empirique est obtenu par une analyse des communes politiques. Le résultat empirique de Racine (1994) est validé par les analyses pondérées effectuées dans le cadre de ce travail de recherche qui calculent également un fort fossé urbain – rural s'élevant à 11.89 % pour le vote du 6 décembre 1992 concernant l'EEE. En guise de conclusion, Racine (1994 : 165), sur la base des trois dernières votations fédérales portant sur *la politique étrangère*, observe une forte polarisation entre les localités citadines et les localités agrestes. L'explication d'un fossé urbain – rural par la thématique de la politique étrangère est-elle un phénomène ponctuel à cette période ou bien un déterminant stable et constant ?

Sardi & Widmer (1993) ainsi que Christin et al. (2002 : 240) valident la thèse du géographe Racine (1994). Effectivement, sur la base d'analyses des votations fédérales des années huitante, ces auteurs confirment que le thème de la politique étrangère a un impact sur le fossé urbain – rural. Néanmoins, Christin et al. (2002 : 240) vont plus loin en affirmant que toute la thématique de *l'étranger*, sous quelque forme que ce soit (politique de l'asile, politique économique extérieure, ouverture au monde, politique de défense, etc), cause une polarisation spatiale. Par ailleurs, Sardi & Widmer (1993) puis Christin et al. (2002), sur la base des votes populaires de la décennie huitante, mettent en exergue que les thèmes du *travail* et de *l'armée* sont fortement polarisants d'un point de vue territorial.

Suite à ces conclusions, des recherches empiriques similaires portant sur les années nonante ont été reproduites. Christin et al. (2002 : 247-250) mettent en avant une liste de quatorze objets fédéraux soumis au vote populaire, lors de la décennie nonante, ayant engendré un fort fossé urbain – rural. De cela ressort deux thèmes récurrents : l'étranger et les institutions. La thématique de l'étranger est encore confirmée et valide les conclusions de Racine (1994) et Sardi & Widmer (1993). Cependant le thème des *institutions*, et principalement les votations sur les réformes institutionnelles, est un nouveau champ de votations créant un fossé entre les localités urbaines et rurales. En approfondissant leur étude, Christin et al. (2002 : 256-258) montrent que les domaines tels que *la culture* et « [...] *les politiques d'aménagement du territoire-énergie-environnement* » (Christin et al. 2002 : 258) contribuent à la saillance du fossé urbain – rural. Cependant, la thématique de la culture doit être nuancée. En effet, les résultats obtenus par les chercheurs (2002) pour le domaine culturel ne se basent que sur deux

¹² Division linguistique entre la Suisse latine et la Suisse alémanique.

votations populaires dans la décennie nonante. Ce petit nombre d'objet étudié attire la méfiance et doit être validé avec un plus grand nombre de cas. De plus, les résultats obtenus par cette recherche scientifique montrent également une faible contribution au fossé urbain – rural des votations populaires aux thématiques suivantes : *finances, questions sociales et politique agricole*.

La contribution des thématiques des objets fédéraux soumis au vote populaire sur le fossé urbain – rural a été largement approfondie par le politologue Sciarini (2002). Ce dernier, dans son essai, met en évidence treize domaines (l'armée, les syndicats, le parlement, les lois, la police, l'administration, la presse, le gouvernement, les grandes entreprises, la télévision, les partis politiques et les mouvements sociaux) qui font l'unanimité des deux pôles territoriaux. Parmi ces domaines, il est intéressant d'observer l'armée, le parlement, les lois, la police, l'administration ainsi que le gouvernement. En effet, ces domaines se recoupent à ceux de l'étranger, des institutions et de l'armée et contredisent les conclusions de Christin et al. (2002) et de Sardi & Widmer (1993). De plus, la contradiction se fait encore plus forte avec Racine (1994). En effet, Sciarini (2002) postule que la question européenne n'est pas clivante d'un point de vue spatial. Le politologue (2002) nuance son propos en affirmant que l'effet insignifiant de l'intégration européenne ne l'est que d'un aspect culturel et que seule la dimension économique de la thématique de la politique étrangère reste fortement clivante. Donc, pour Sciarini (2002), la thématique de l'étranger reste une thématique contribuant fortement au fossé urbain – rural si, et seulement si, elle touche la dimension économique. De plus, sans aucune analyse empirique à l'appui, Sciarini (2002) s'oppose aux résultats empiriques obtenus par Christin et al. (2002 : 257-258) en ce qui concerne le thème de *l'agriculture*. En effet, ces derniers (*Ibid.*) postulent que les votes populaires concernant les questions agricoles influent peu sur le fossé urbain – rural. *A contrario*, Sciarini (2002) rappelle qu'un camp du fossé urbain – rural, le camp périphérique attaché aux valeurs traditionnelles et grands perdants de la mondialisation, est d'un milieu rural et donc lié à l'agriculture. Théoriquement, il est avéré que le propos de Sciarini (2002) rejoint ceux d'autres chercheurs comme Brunner & Sciarini (2002), Kriesi (1998b) ou encore Rennwald (2006).

Il est facile de constater que les avis en la matière sont contradictoires. Néanmoins, toutes ces conclusions se rejoignent sur un point : la thématique de la votation expliquerait la variation du fossé urbain – rural. La deuxième hypothèse sera donc :

H2 : Les thématiques des votations fédérales soumises au vote populaire entre 1981 et 2014 expliquent la variation du fossé urbain – rural.

Si cette hypothèse principale s'avérait être vérifiée (H2), il semblerait nécessaire d'observer quelles thématiques ont une influence, ou non, sur le fossé urbain – rural. Christin & al. (2002), Racine (1994), Sardi & Widmer (1993) et Sciarini (2002) se concordent à dire que la thématique sur l'étranger, dans un large sens, aurait un impact sur le fossé urbain – rural. Dès lors, la première sous-hypothèse de H2 sera :

H2.1. : Les votations fédérales soumises au vote populaire entre 1981 et 2014 sur la thématique de l'étranger contribuent à l'explication d'un fossé urbain – rural fort.

Par la suite, la seconde sous-hypothèse testée permettra de trancher entre, d'un côté, le résultat empirique de Christin et al. (2002 : 257) postulant que la politique agricole n'est pas une thématique permettant un fossé urbain – rural et, d'un autre côté, les postulats théoriques de Brunner & Sciarini (2002), Kriesi (1998b), Sciarini (2002) et Rennwald (2006) qui présupposent que l'agriculture est un thème clivant du point de vue spatial car cette thématique est un aspect structurel du fossé urbain – rural. Alors, la seconde sous-hypothèse sera :

H2.2. : Les votations fédérales soumises au vote populaire entre 1981 et 2014 sur la thématique de l'agriculture contribuent à l'explication d'un fossé urbain – rural fort.

Les résultats sur la période recouvrant les trente-trois dernières années montreront la/thématique(s) qui impacte(nt) le plus le fossé urbain – rural et pourront valider, ou infirmer, les conclusions des études de Sardi & Widmer (1993) et de Christin et al. (2002).

Les instruments de la démocratie directe (référendums obligatoires et facultatifs, initiative populaire et contre-projet direct) sont atypiques au monde politique mais propre à la spécificité helvète. La nature même de ces instruments est le pendant de cette recherche empirique. Effectivement, l'unité d'observation de ce mémoire de recherche est les votations populaires de 1981 à 2014. Le but de cette étude est de comprendre le lien entre cette unité d'observation et le fossé urbain – rural. Dès lors, il est impossible de passer à côté de la variable du **type des votations**. Le lien entre, d'une part, les types et les impulsions des votations fédérales et, d'autre part, le fossé urbain – rural n'est aucunement traité dans la littérature scientifique. Néanmoins, ce lien doit être testé afin de n'omettre aucune variable explicative au fossé urbain – rural.

Le point de départ de la réflexion théorique de la troisième hypothèse (H3) réside dans l'étude de Trechsel & Sciarini (1998). En effet, les politologues mettent en exergue un lien évident entre le type de la votation populaire et la thématique de l'objet soumis au vote du peuple. Les auteurs (1998 : 105-106) affirment que les « [...] direct democratic institutions do not apply to the same extent in all policy domains. »¹³. Les thématiques de la finance et de l'économie seraient de l'apanage des référendums obligatoires, le thème des institutions serait propre aux référendums facultatifs, enfin, les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et des questions sociales seraient eux privilégiés dans le cas d'initiatives populaires. Les données datant des années nonante, il serait pertinent de vérifier si les conclusions de Trechsel & Sciarini (1998) sont, de nos jours, toujours valables ou non.

H3 : Le type des votations fédérales soumises au peuple entre 1981 et 2014 est corrélé à la thématique de l'objet.

Si les théories de Brunner & Sciarini (2002), Kriesi (1998b), Sciarini (2002) et Rennwald (2006) s'avèrent correctes, c'est-à-dire si les votations fédérales ayant comme thématique l'agriculture contribueraient à expliquer un fossé urbain – rural fort (hypothèse 2.2.), il est donc possible de postuler la sous-hypothèse suivante :

¹³ Les institutions de la démocratie directe ne s'appliquent pas dans la même mesure aux domaines politiques. [traduction]

H3.1. : Les initiatives populaires entre 1981 et 2014 contribuent à l'explication d'un fossé urbain – rural fort.

Si cette sous-hypothèse se voyait confirmée, il serait légitime d'affirmer que **les impulsions** populaires seraient un déterminant plus fort que les impulsions émanant d'autorités institutionnelles. En effet, une des particularités des initiatives populaires est qu'elles émanent directement du peuple sous la forme d'une organisation politique ou apolitique (art. 138 et 139 Cst).

H3.2. : Les impulsions populaires ont un impact plus fort que les impulsions institutionnelles sur le fossé urbain – rural entre 1981 et 2014.

Une autre variable indépendante hypothétique ayant une influence sur le fossé urbain – rural serait **le positionnement partisan**. Le fossé urbain – rural ne comporte pas l'élément organisationnel qui se matérialiserait par la présence de partis politiques mobilisant les deux camps opposés dans leurs dimensions politiques, économiques et culturelles. Dès lors, le fossé urbain – rural ne se concrétise pas par l'opposition de partis, ou d'alliances de partis, défendant les valeurs de chaque camp. Néanmoins, les partis politiques sont un groupuscule d'acteurs importants en lien avec l'unité d'observation de ce mémoire de recherche, c'est-à-dire les votations populaires au niveau fédéral entre juin 1981 et septembre 2014. Dès lors, ne pas inclure cette variable de recherche serait une erreur scientifique. De plus, l'étude empirique du lien entre le positionnement partisan et le fossé urbain – rural permettrait de justifier que le phénomène antinomique n'est pas un clivage politique au sens de Bartolini & Mair (1990).

L'opposition de partis fait débat dans la littérature et les auteurs ne s'accordent pas tous sur les mêmes conclusions. La littérature scientifique en la matière fait état de deux oppositions partisans sur le fossé urbain – rural qui sont défendues par un nombre minoritaire de chercheurs, ainsi qu'une troisième position réunissant une majorité de scientifiques.

La première opposition partisane, qu'il est possible de qualifier d'historique, cristallisant le fossé urbain – rural serait le PDC¹⁴ défendant la partie rurale contre le PLR¹⁵ prônant une

¹⁴ Parti Démocrate-Chrétien (annexe n°2).

centralisation accrue. Cette opposition est défendue par Seiler (1977) et Sciarini (2002). Elle demande, cependant, à être nuancée car elle ne reflète que l'aspect religieux dudit phénomène, c'est-à-dire la dimension culturelle du fossé urbain – rural en omettant les deux autres dimensions. De plus, cette antinomie partisane n'est que le reflet de la dualité des cantons catholiques et des cantons protestants durant la Guerre du Sonderbund (Ladner 2007 : 312) qui, plus tard, a donné naissance aux partis libéraux-radicaux et démocrates-chrétiens. Pour les raisons susmentionnées, cette opposition ne sera pas considérée, ni testée, dans le cadre de ce mémoire de recherche.

Kriesi (2003 : 200-201) postule comme hypothèse que le fossé urbain – rural s'articulerait sur un axe partisan gauche – droite. Cette deuxième opposition minoritaire, qui est plutôt d'ordre partisane, est justifiée par le fait que les partis dits de gauche défendraient une intégration positive et seraient donc ouverts à une altérité et au changement contrairement aux partis de droite qui prôneraient une intégration négative et sont donc davantage respectueuse des traditions nationales. Christin et al. (2002 : 259) ainsi que Rennwald (2006 : 24) apportent de la précision à l'hypothèse de Kriesi (2003 : 200-201). Effectivement, les partis de gauche sont spécifiés comme étant le PSS et la droite en tant que l'UDC. Même si cet éclaircissement apporte une vision plus claire, il ne tient cependant pas compte des autres partis gouvernementaux tels que le PLR et le PDC. Ce manque de précision ne permet pas de postuler une hypothèse.

La troisième série d'opposition pour le fossé urbain – rural recueille l'aval d'un certain nombre de chercheurs en sciences politiques. Kriesi et al. (2006 : 929) ainsi que Rennwald (2006 : 18) postulent que les extrêmes, allant de la gauche jusqu'à la droite, mobilisent les perdants périphériques se trouvant en milieu rural. Selon Kriesi et al. (2006), les partis ne se positionneraient pas sur un axe rectiligne mais sur une forme en U (théorie du fer à cheval). Les extrémités seraient donc plus proches. Le constat de ces auteurs se base notamment sur le positionnement identique des partis extrémistes sur les questions européennes. Selon Kriesi et al. (2006) et Rennwald (2006 : 18), le programme de ces partis serait adapté aux acteurs

¹⁵ PLR est l'acronyme pour le Parti Libéral-Radical (annexe n°2). Le PLR voit le jour, au niveau fédéral, le 1^{er} janvier 2009 suite à la fusion de deux partis politiques : le PRD (Parti Radical-Démocratique) et le PLS (Parti Libéral Suisse). Ce mémoire de recherche se concentre sur la période de 1981 jusqu'à 2014. L'acronyme PLR est conservé tout au long de cette étude pour des raisons de simplification et de clarté. Pour tout fait précédant 2009, veuillez comprendre par PLR, le PRD.

ruraux. Taggart (1998 : 375) confirme ce propos en parlant de « radical right-wing »¹⁶ qui aurait construit un programme politique jouant sur la peur et les valeurs traditionnelles des ruraux (protectionnisme culturel) en incluant une vision néo-libérale permettant à la classe moyenne d'y adhérer. L'émergence de cette nouvelle droite aurait créé une polarisation du type suivant : partis extrêmes *versus* partis non-extrêmes. Cette configuration partisane mobiliserait le fossé urbain – rural. Ce constat est également soutenu par Hix (1999) qui, dans son étude, observe une convergence des partis socialistes, libéraux et chrétiens-démocrates autour des valeurs pro-intégrationnistes, c'est-à-dire des valeurs adaptées aux urbains. Cette troisième série d'oppositions partisanes mobilisant le fossé urbain – rural, soutenue par une majorité des politologues, peut se traduire par un positionnement de l'UDC face à une alliance des trois autres partis gouvernementaux (PLR, PSS et PDC).

Au vu des origines agrariennes de l'UDC, descendante du Parti des Paysans, Artisans et Indépendants (PAI), et des hypothèses concordantes d'une grande partie de la littérature scientifique en la matière, la quatrième hypothèse aura pour but de vérifier si le positionnement de l'UDC, différent des trois autres partis, peut être une variable explicative du fossé urbain – rural. Dès lors :

H4 : Lorsque l'UDC se positionne différemment des autres partis gouvernementaux (PSS, PLR et PDC), le fossé urbain – rural serait plus fort.

La dernière variable indépendante étudiée dans ce mémoire de recherche est la relation entre **le soutien politique des associations d'intérêts** et le fossé urbain – rural. La littérature scientifique à ce propos demeure muette. Cependant, comme le précise Mach (2006 : 377) : « [...] l'implication des associations d'intérêts lors de la phase référendaire a été relativement peu étudiée, on peut dire que celles-ci y ont un poids considérable en raison de leurs moyens financiers. ». Une relation entre ces dernières et le fossé urbain – rural ne peut être niée. Pour cette raison, il a été décidé d'établir deux sous-hypothèses afin de combler la lacune soulevée par Mach (2006 : 377).

La nature propre du fossé urbain – rural permet l'existence d'associations d'intérêts des communes et villes (Ladner 2009 : 339). Le soutien politique de ces associations d'intérêts

¹⁶ Nouvelle droite radicale [traduction]

autour des objets fédéraux soumis au vote du peuple suisse pourrait donc avoir une influence sur le fossé urbain – rural. Ainsi, la sous-hypothèse suivante peut être postulée :

H5.1. : Le soutien politique des associations d'intérêts urbains lors des votations fédérales aurait une influence sur le fossé urbain – rural.

Un pan du fossé urbain - rural comporte une composante rurale et agraire issue de la société. Evidemment, une association faîtière représente les intérêts de ce groupe. Comme précédemment, un lien entre le soutien politique d'associations de ce type et le fossé urbain - rural ne peut être écarté. Par conséquent, cette seconde sous-hypothèse devrait être vérifiée empiriquement :

H5.2. : Le soutien politique des associations d'intérêts ruraux lors des votations fédérales aurait une influence sur le fossé urbain - rural.

Ce plan d'analyse aura donc pour objectif d'apporter une réponse plus claire à cette problématique entourant le fossé urbain – rural. Après avoir conceptualisé les idées centrales de ce mémoire de recherche et postulé une série de réponses provisoires, il est maintenant nécessaire de rendre ce design de recherche plus concret et donc d'étayer la méthodologie qui sera employée pour mener à bien cette étude.

III. Cadre méthodologique :

Le but du cadre méthodologique est d'être une boîte à outils permettant aux chercheurs scientifiques d'aborder la partie empirique de la meilleure manière qu'il soit. En effet, suite au cadre théorique, il est important de rendre plus concret ce mémoire de recherche afin que les tests empiriques des hypothèses de recherche soient viables. Pour cela, les concepts seront opérationnalisés afin de matérialiser les variables de recherche. Par la suite, la méthode employée pour chaque variable sera discutée et justifiée afin de mettre en exergue le procédé employé pour tester les hypothèses postulées antérieurement dans le cadre théorique. Pour finir, les sources des données employées seront énoncées par souci de traçabilité. Cela permettra également de qualifier la nature des données.

III.1. Opérationnalisation et méthodologie :

L'opérationnalisation des variables est une étape importante de toute recherche scientifique. En effet, elle consiste à donner corps aux concepts étudiés dans le cadre de ce mémoire de recherche afin qu'ils deviennent des variables de travail. Cette partie consiste à mettre en exergue les indicateurs étudiés. Lorsque les concepts des hypothèses de travail sont opérationnalisés, ils s'insèrent au sein d'une méthodologie permettant le test des hypothèses.

III.1.1. *Partie descriptive :*

Le premier concept, et objet même d'étude de ce mémoire de recherche, est le **fossé urbain – rural**. Sa transformation de concept théorique à variable dépendante, c'est-à-dire une variable que l'on cherche à expliquer, n'est possible qu'à travers l'opérationnalisation. Le fossé urbain – rural est scientifiquement observable par une différence du comportement de vote entre les communes urbanisées et les communes ruralisées. Ces deux sous-groupes de communes politiques sont antinomiques et seraient clivantes. La répartition des communes politiques en *communes urbaines* et *communes rurales* s'est faite sous les critères qu'emploient l'OFS et Schuler et al. (2005). Les communes politiques ayant plus de 10'000 habitants, c'est-à-dire les villes, ainsi que toute localité se trouvant dans une agglomération sont considérées comme des communes urbaines. Dès lors, des communes telles que, par exemple, Villarsel-sur-Marly

(FR) habitée par huitante-quatre habitants¹⁷ se retrouve dans le sous-groupe des communes urbaines, selon la définition de l'OFS, car cette commune fribourgeoise respecte les critères (Schuler et al. 2005 : 78) lui permettant d'intégrer l'agglomération de la ville de Fribourg. Par conséquent, toujours selon les critères de l'OFS concernant les communes urbaines, Villarsel-sur-Marly (FR) se retrouve dans le même groupe de communes que Zurich, Genève ou encore Bâle. Les communes restantes ne respectant pas les critères de l'OFS concernant le statut urbain des localités sont, dès lors, dans la catégorie des communes rurales.

Dans le cas de ce travail d'étude, la variable dépendante sera la différence, en valeur absolue, entre les moyennes pondérées du pourcentage de « oui » entre les communes urbaines et rurales pour chacune des votations fédérales du 14 juin 1981 au 28 septembre 2014. Les moyennes du pourcentage de « oui » pour chaque votation fédérale ont été pondérées pour les communes urbaines ainsi que pour les communes rurales. En effet, au sein de chacun des deux sous-groupes de communes politiques, une grande disparité demeure. Pour le cas des communes urbaines, il paraît injustifié d'attribuer le même poids au vote de la ville de Zurich qu'à celle de Villarsel-sur-Marly (FR). Il en va de même pour les communes rurales. En effet, il est déraisonnable de donner la même pondération au village de Corippo (TI), peuplé par douze habitants¹⁸, qu'à la localité de Sursee (LU), habitée par 9'079 âmes¹⁹ qui malgré la vingtaine de kilomètres la séparant de la ville de Lucerne, ne peut être classée comme localité urbaine. Par souci de validité, fiabilité et représentativité méthodologique, la pondération s'impose. Ainsi, chaque commune politique a été pondérée par le nombre de bulletins valables pour chacune des votations populaires de la période d'étude de ce mémoire de recherche. Cet écart absolu de pourcentage entre les localités urbaines et rurales reflète le fossé urbain – rural. Plus cet écart est élevé, plus le fossé urbain – rural est fort. La réciproque est également valable. La variable dépendante est donc une variable quantitative continue.

Parmi tous les objets fédéraux soumis au peuple suisse durant la période étudiée (1981 – 2014), seules 286 votations populaires (nombre d'observation N) dont le fossé urbain – rural a été calculé sont valables. En effet, les questions subsidiaires, lorsqu'une initiative populaire est soumise au peuple avec son contre-projet direct, n'ont pas été considérées dans ce mémoire d'étude. Les questions subsidiaires ne se résument qu'au choix entre la préférence du votant entre l'initiative populaire ou bien du contre-projet soumis au vote. La dichotomie

¹⁷ Au 1^{er} janvier 2013, selon l'OFS.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

de l'acceptation et du refus de l'objet fédéral (oui ou non) ne fait pas l'objet des questions subsidiaires. Pour ces raisons, les questions subsidiaires ont été écartées.

Afin d'affirmer l'existence d'un fossé urbain – rural, une analyse statistique univariée permettra de tester l'hypothèse nulle.

L'étude de l'**évolution diachronique** du fossé urbain – rural est un test empirique qui, malgré le bon sens qui lui ait dû, nécessite une précision méthodologique. En effet, toute analyse diachronique nécessite une spécification de l'unité temporelle qui sera arrêtée pour l'étude. Le bon sens mène à penser, en premier lieu, aux années civiles. Cette unité temporelle pour l'analyse diachronique ne sera pas retenue car le nombre de votations populaires pour chaque année civile varie fortement d'une année à une autre. Par exemple, en 1985, les citoyens helvètes ont été appelés aux urnes pour se prononcer sur douze objets fédéraux. *A contrario*, en 2011, seule une votation fédérale a eu lieu. Le déséquilibre du nombre de votations populaires entre chaque année civile est trop important pour que l'analyse diachronique soit valable. La solution adoptée pour observer l'évolution du fossé urbain – rural de manière scientifiquement fiable, valide et représentative est de regrouper les votations populaires en législatures. Sur la période d'étude il y a neuf législatures dont deux incomplètes : la 41^{ème} législature (1979-1983) de trois années et la 49^{ème} législature (2011-2015), actuellement en cours, de trois années également. Une législature fédérale a une durée de quatre ans et se termine à chaque renouvellement du Conseil national. Au sein de chaque législature, il est possible de retrouver un nombre beaucoup plus équilibré de votations fédérales (environ trente-cinq questions populaires par législature), ce qui rend l'analyse diachronique plus fiable, valide et représentative.

Le test de l'hypothèse une (H1) se fera par une méthode comparative. En effet, pour chaque législature, une moyenne générale de l'écart des votes ruraux et urbains de toutes les votations fédérales correspondant à la législature sera réalisée. Au total, il y aura neuf moyennes d'écart de votes, une par législature. Une observation de l'histogramme, entre ces neuf moyennes, permettra de confirmer ou infirmer H1.

III.1.2. Partie analytique :

La littérature scientifique, en ce qui concerne les **thématiques** des objets fédéraux soumis au vote des citoyens suisses, est peu bavarde sur les critères décrivant les domaines de ces objets. Il est possible de le constater par la différente dénomination donnée aux thèmes ainsi que par le nombre de domaines décrits. Par exemple, Christin et al. (2002 : 247-250) ainsi que Trechsel & Sciarini (1998 : 105) parlent du thème des « institutions », contrairement à Bolliger & Rielle (2008 : 14) qui parlent plutôt d'« ordre public ». Par souci d'objectivité, et ne voulant pas laisser la subjectivité guider ce mémoire de recherche, il a été décidé de reprendre la classification thématique de Bolliger & Rielle (2008). Cette classification est également utilisée par plusieurs organes dont la base de données SWISSVOTES, l'Année Politique Suisse (APS) et l'OFS. Le fait que cette typologie thématique soit reprise par un certain nombre d'organes souligne la confiance qu'il est possible de lui accorder, malgré les critères de classification qui demeurent inconnus²⁰. Bolliger & Rielle (2008 : 14) dénombrent douze thématiques (premier niveau)²¹ : l'*ordre public*, la *politique étrangère*, la *politique de sécurité*, l'*économie*, l'*agriculture*, les *finances publiques*, l'*énergie*, les *transports et infrastructures*, l'*environnement*, la *politique sociale*, la *formation et recherche* ainsi que la *culture, religion et médias*. Ces douze thèmes ont l'avantage de reprendre, dans leur globalité, tous les sujets des votations populaires. Les auteurs (2008 : 14-15), dans le but de thématiser tous les sujets pouvant être soumis à scrutin populaire, subdivisent les douze thématiques en cinquante-huit sous-thématiques (deuxième niveau)²². Afin de rendre réalité à tous les thèmes pouvant être sujet à un vote des citoyens suisses, ces cinquante-huit sous-thématiques sont, de nouveau, divisés en cent quatre sous-sous-thématiques (troisième niveau)²³ (Bolliger & Rielle 2008 : 15-17). Il est donc mis à disposition de tout à chacun, une large classification de thématiques rendant réalité aux sujets touchant une société sous forme d'une large arborescence. Cette typologie de thèmes à trois niveaux est un point fort sur laquelle ce mémoire d'étude peut se reposer car elle opérationnalise de manière progressive, générale et précise l'ensemble des thématiques des votations fédérales. Cependant, la classification thématique de Bolliger & Rielle (2008) est une épée de Damoclès à laquelle il faut porter son attention. En effet, cette typologie accorde un avantage méthodologique et

²⁰ Suite à un échange de courriers électroniques avec Niklaus Bieri, coresponsable de SWISSVOTES, les critères déterminant la création de thématique reste méconnue mais doit suivre un raisonnement logique de discernement suite au recoupement des votations populaires en pools thématiques.

²¹ Le détail de la classification thématique se trouve en annexe n°1.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

scientifique non négligeable mais peut également mettre en danger toute recherche empirique. Le détail de cette classification est trop ample et il faut apporter une attention particulière au fait que plus la thématique est détaillée, plus le nombre de cas de votations populaires est restreint et donc, moins les résultats obtenus seront scientifiquement fiables, valides et représentatifs. Le danger pour le chercheur scientifique se trouve dans le choix du degré de précision du thème. Que le domaine opté soit trop général ou trop précis, il existe un risque important que les résultats empiriques obtenus ne soient pas représentatifs soit d'un thème étant trop large et comportant des sous-domaines étrangers à ce que le scientifique recherche, soit d'un thème trop précis et comportant un nombre de cas insuffisant. Afin de parer ce risque, une analyse statistique univariée sera procédée afin d'exclure tout risque d'interprétation des résultats empiriques.

Grâce à l'ANOVA, et son coefficient d'association $\hat{\eta}^2$ ($\hat{\eta}$ ta carré), il est possible de calculer le pourcentage d'explication de la variable indépendante de la thématique de la votation fédérale au fossé urbain – rural (variable dépendante). Cette méthode permet, en effet, de valider la deuxième hypothèse (H2) de ce mémoire de recherche. Ce processus sera fait pour les trois niveaux de précision des thématiques afin de voir si les thèmes spécifiques expliqueraient mieux la présence d'un fossé urbain – rural plutôt que des thématiques générales. Si H2 est validée par le test statistique, la première sous-hypothèse de H2 (H2.1.) pourra être testée.

Comme il a été énoncé lors du cadre d'analyse théorique, un certain nombre d'auteurs, dont Christin & al. (2002), Racine (1994), Sardi & Widmer (1993) et Sciarini (2002), postulent que le thème de l'**étranger** créerait un fossé urbain – rural plus fort que d'autres thématiques. Pour vérifier les dires de ces auteurs, cette étude scientifique observera, par le biais d'une analyse de la moyenne, si la thématique de la *politique étrangère* ainsi que les huit sous-thématiques et les onze sous-sous-thématiques la composant ont une grande force explicative au regard du fossé urbain – rural. Comme le thème de l'étranger possède un vaste champ de significations, les sous-sous-thématiques du *droit international*²⁴, de la *politique à l'égard des*

²⁴ La sous-sous-thématique du *droit international* est classifiée dans la sous-thématique du *droit, ordre public et juridique* qui est elle-même classée dans la thématique de l'*ordre public*.

*étrangers*²⁵ ainsi que les *réfugiés*²⁶ seront également expérimentées si les tests de l'ANOVA et $\hat{\text{E}}\text{ta}^2$ des thématiques de deuxième et troisième niveau le permettent.

La même procédure sera employée afin de trancher entre le litige scientifique entre, d'un côté, Christin et al. (2002 : 257) et, d'un autre côté, Brunner & Sciarini (2002), Kriesi (1998b), Sciarini (2002) et Rennwald (2006) concernant le thème de l'**agriculture**. La sous-hypothèse permettant de trancher ce litige (H2.2.) sera empiriquement testée par le biais de la thématique de l'*agriculture* ainsi que les cinq sous-thématiques la composant. Le test statistique de cette deuxième hypothèse et de ses sous-hypothèses permettra de mettre en exergue les domaines les plus corrélés au fossé urbain – rural.

La **typologie** des votations populaires n'a pas la nécessité d'être opérationnalisée car la Constitution fédérale, et plus particulièrement le chapitre deux du quatrième titre, se suffit à elle-même. Dès lors, toutes les votations fédérales du 14 juin 1981 au 28 septembre 2014, sont toutes étiquetées par les types suivants selon les conditions imposées par la Constitution fédérale : *référendum obligatoire*, *référendum facultatif*, *initiative populaire* et *contre-projet direct*. En effet, si tous les objets fédéraux ont été soumis à la discrétion du peuple suisse, elles rentrent toutes dans une des catégories susmentionnées.

La méthodologie employée avec cette variable indépendante se fera en plusieurs étapes. En effet, l'hypothèse d'une influence entre le type de la votation et le fossé étudié (H3.1.) repose sur le résultat empirique de Trechsel & Sciarini (1998 : 105-106) qui observent une forte corrélation entre le type de votations fédérales et sa thématique. Les politologues (1998) postulent que la thématique de l'agriculture serait de l'apanage quasi-exclusif des votations du type initiatives populaires. Si H2.2. est validée, c'est-à-dire si la thématique de l'agriculture contribue à l'explication d'un fossé urbain – rural fort, dès lors, par conséquent, les initiatives populaires également. Avant de pouvoir tester cela, il est nécessaire d'actualiser les résultats de Trechsel & Sciarini (1998) et de valider le postulat de base que les thématiques et les types des votations fédérales sont corrélées entre eux (H3). Comme ces deux variables sont des variables nominatives, un tableau croisé entre celles-ci et le test du Chi² (Chi carré) permettra de valider la troisième hypothèse (H3) de ce travail d'étude. Lorsque cela sera contrôlé, la

²⁵ La sous-sous-thématique de la *politique à l'égard des étrangers* est une composante de la sous-thématique des *groupes sociaux* issue de la thématique de la *politique sociale*.

²⁶ La sous-sous-thématique des *réfugiés* fait partie de la même arborescence que de la politique à l'égard des étrangers.

vérification de sa première sous-hypothèse (H3.1.), c'est-à-dire la contribution de la variable indépendante du type de la votation au fort écart de vote entre communes urbaines et rurales (variable dépendante), pourra se faire. Pour mener à bien ce test statistique, l'ANOVA sera employée dû à la nature catégorielle de la variable du type des votations fédérales et de la variable dépendante continue que ce mémoire d'étude cherche à comprendre.

La Constitution fédérale attribue, pour chaque type de votations fédérales, le droit à des particuliers, organisations ou organes institutionnels de rendre le vote populaire effectif. Comme il l'a été développé lors de la conceptualisation, les référendums obligatoires et les contre-projets directs ont l'input des autorités institutionnelles (Constitution fédérale, cantons²⁷, Assemblée fédérale). *A contrario*, les **impulsions** des votations fédérales des initiatives populaires et des référendums facultatifs sont d'ordre populaire par le biais d'une organisation politique ou apolitique (partis politiques, associations d'intérêts, comités). Opérationnaliser les impulsions suit donc les principes découlant de la Constitution fédérale. Il est possible de résumer cela en deux sortes d'impulsions : institutionnelle ou populaire. L'impulsion institutionnelle peut être de trois sortes : les cantons, l'Assemblée fédérale ou la Constitution fédérale. L'impulsion populaire peut être de deux formes : partisane ou apolitique. Lorsque l'élan est d'origine partisane elle se matérialise sous la forme d'un parti politique (ou d'une alliance partisane). Par contre, lorsque l'impulsion populaire est apolitique elle s'accomplit par une forme proche des associations d'intérêts (syndicats, associations à but non lucratif, comités, etc) défendant exclusivement un domaine particulier. Les impulsions du droit international ne seront pas considérées dans ce travail de mémoire car le manque de transparence de cette impulsion ne permet pas un traitement fiable et représentatif de la réalité.

De fil en aiguille, si la troisième hypothèse (H3) ainsi que sa première sous-hypothèse (H3.1.) sont confirmées, il serait probable d'attendre que la seconde sous-hypothèse (H3.2.) le soit également. En effet, dans un raisonnement logique, si le type de la votation populaire est corrélée à la thématique, cela signifierait que les initiatives populaires soient un déterminant conséquent du fossé urbain – rural car celles-ci recourent une thématique elle-même fortement clivante du point de vue territorial. Les initiatives populaires étant d'impulsion populaire, dès lors, il est probable de s'attendre à une corrélation statistique. Pour confirmer

²⁷ Les autorités cantonales n'ont d'impulsions que pour les votations populaires de type référendum facultatif (art. 141 al. 1 Cst).

cette théorie (H3.2.), une ANOVA entre la variable de l'impulsion et celle du fossé urbain – rural sera faite. Pour aller plus loin dans l'analyse, si un résultat significatif est obtenu, la variable indépendante de l'impulsion sera détaillée sous les diverses formes composant le type d'impulsion si, et seulement si, il existe un nombre suffisant de cas d'étude pour les formes détaillées afin que le résultat empirique soit fiable, valide et représentatif.

Le cadre théorique, ainsi que la littérature scientifique, mettent en avant que l'opposition de **coalitions partisans** autour des votations populaires lors de la phase référendaire pourrait avoir un effet sur un conséquent écart de vote entre les communes rurales et urbaines. Dû à la structure fédérale de la Suisse, le système de partis politiques comporte certains particularismes que tout néophyte se doit d'appréhender afin que l'opérationnalisation de la variable du positionnement partisan se justifie. Le fédéralisme suisse se reflète dans le système des partis politiques. En effet, il existe en Suisse autant de systèmes partisans qu'il y a de cantons (Ladner 2007 : 311). Ces vingt-six systèmes de partis cantonaux sont coordonnés par le système de partis national. De cela en résulte un multipartisme élevé en Suisse en comparaison internationale (Ladner 2007 : 316). Comme l'unité d'observation est les votations fédérales, les partis politiques cantonaux sont d'emblée exclus de ce mémoire de recherche. Néanmoins, il reste un nombre important de partis politiques sur la scène nationale. Appréhender une typologie comprenant toutes les formes d'oppositions de coalitions n'est pas raisonnable. De plus, tous les partis politiques n'ont pas la même force sur le plan politique au niveau national ce qui rend la création d'une typologie encore plus absurde. Un tri au sein du système national de partis s'impose. La sélection opérée au sein des partis politiques, pour cette recherche empirique, se repose sur les quatre partis politiques les plus représentés à l'Assemblée fédérale lors de la période d'étude. Ces quatre partis sont l'UDC, le PSS, le PLR et le PDC. Ces quatre partis sont représentés dans tous les cantons suisses et sont également représentés au Conseil fédéral, au moins depuis le début de la période étudiée. À partir de ces quatre partis politiques, une typologie de positionnement partisan lors de la phase référendaire paraît beaucoup plus fiable et réaliste. Cappelletti (2012) propose une appellation pour chacune des configurations possibles. Cette étude empirique reprendra les mêmes dénominations. Lorsque les quatre grands partis politiques suisses se positionnent tous de façon identique, le terme d'*alliance gouvernementale* est approprié pour cette configuration. Ce que Cappelletti (2012) nomme comme *bloc bourgeois* correspond à la situation où le PSS se positionne différemment des trois autres partis politiques (Kriesi 2001 : 65). *A contrario*, lorsque le positionnement de l'UDC est isolé, face à celui des autres groupes partisans,

l'alliance est appelée *libérale-sociale*. Dans les cas où le PLR ou bien le PDC se désolidarisent des autres partis gouvernementaux, les configurations partisanses seront respectivement appelés *PLR isolé* et *PDC isolé*. Lorsque le PLR et l'UDC s'allient contre une coalition entre le PSS et le PDC, le politologue (2012) le nomme *Centre divisé 1*. Le *Centre divisé 2* est caractérisé par une alliance entre l'UDC et le PDC face à un PSS et un PLR unis. La dernière forme d'opposition de coalitions partisane est l'*alliance contre-nature* (Unheilige Allianz) qui correspond à un PLR et un PDC alliés contre une alliance entre l'UDC et le PSS. À partir des mots d'ordre, lors de la phase référendaire, de l'UDC, du PSS, du PLR et du PDC pour chacune des votations populaires entre 1981 et 2014, une forme de positionnement partisan a été caractérisée et nommée selon Cappelletti (2012). De nombreux politologues dont Hix (1999), Kriesi et al. (2006) ou encore Rennwald (2006) postulent que lorsque l'UDC se positionne unilatéralement face à une alliance entre le PSS, le PLR et le PDC (alliance libérale-sociale), le fossé urbain – rural serait saillant. Les origines agraires de l'UDC joueraient un rôle non négligeable. Face à des positions minoritaires dans la littérature scientifique sur la question, l'hypothèse de travail H4 postule que lorsque les partis politiques se retrouvent dans une configuration appelée libérale-sociale, le fossé urbain – rural est plus fort qu'avec d'autres configurations. Par le biais de l'ANOVA et de l'analyse des moyennes, une validation de l'hypothèse quatre sera procédée.

Le modèle corporatiste des **associations d'intérêts** (Schmitter 1974), en Suisse, fait de celles-ci les défenderesses d'un intérêt en particulier. Elles ont le monopole de celui-ci. Il a été vu, lors du cadre d'analyse théorique, que l'impact des associations d'intérêts lors de la phase référendaire est lacunaire mais non impossible (Mach 2006 : 377). À partir de ce postulat théorique, deux sous-hypothèses ont été postulées. Elles supposeraient que les associations d'intérêts défendant les intérêts des villes et communes suisses (H5.1.) ainsi que l'association d'intérêt représentants le monde paysan (H5.2.) auraient une influence, lors de la phase référendaire, sur l'écart de vote des communes rurales et urbaines. D'un côté, les associations d'intérêts des villes et communes suisses se matérialisent, en Suisse, via l'existence de l'Union des Villes Suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS). L'UVS déclare sur son site internet que : l'« Union des Villes Suisses défend les intérêts de [la] Suisse urbaine »²⁸. Pareillement, l'ACS stipule sur son site internet que « l'Association des Communes Suisses s'engage avec détermination en faveur des communes au niveau

²⁸ <http://staedteverband.ch/fr/bienvenue> (consulté le 20 février 2015)

fédéral. »²⁹. De l'autre côté, comme le postule Mach (2006 : 371) : « Du côté du monde paysan, la principale association faîtière est l'Union suisse des paysans (USP) qui dispose d'un certain monopole de représentation du secteur agricole. ».

Le concept du soutien politique des associations d'intérêts, lors de la phase référendaire, s'observe lorsqu'elles se prononcent, via les mots d'ordre (recommandations de vote), pour les votations fédérales. Deux variables sont créées pour chaque votation populaire : l'une pour le soutien de l'UVS et/ou de l'ACS, l'autre pour le soutien de l'USP. Pour chacune de ces deux variables, lorsque l'une des associations d'intérêts se prononce, en faveur ou contre l'objet fédéral soumis au vote des citoyens helvètes, elle est cotée en tant que « oui ». Lorsque l'une de ces associations d'intérêts reste muette au regard d'une votation fédérale, celle-ci est cotée comme « non ». L'objectif de ce test statistique, par le biais d'analyses des variances (ANOVA), est d'observer pour chacune des deux variables si les votations fédérales cotées « oui » ont une influence plus forte sur le fossé urbain – rural que le « non ». Si le test avec la variable du soutien de l'UVS et/ou ACS est concluante, H5.1. est valide. Il en est de même pour la variable du soutien de l'USP, pour la validation de H5.2.

III.2. Sources :

Le choix des sources des données empiriques est une phase importante de la recherche. En effet, pour des raisons de transparence et de traçabilité scientifique, il est important de connaître la provenance et la nature des données qui seront utilisées dans le cadre de ce mémoire de recherche.

L'OFS met à disposition du public, via son site internet, une importante base de données concernant toutes sortes de domaines. La variable dépendante du **fossé urbain – rural** a été calculée grâce à ces données. En effet, l'OFS³⁰ rend disponible les résultats des votations fédérales pour chaque commune politique à partir du 14 juin 1981 jusqu'au 28 septembre 2014. Cela justifie le choix de la période étudiée qui est de trente-trois ans. Les votations populaires du 30 novembre 2014 et du 8 mars 2015 n'ont pas été prises en compte dans ce mémoire de recherche car, au moment même de la rédaction de celui-ci, les résultats

²⁹ <http://www.chgemeinden.ch/fr/politik/index.php> (consulté le 20 février 2015)

³⁰ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/data/01.html> (consulté le 24 janvier 2015)

communaux des votations en question n'étaient pas encore définitifs faute de validation de la part du Conseil fédéral. Ne voulant pas reposer ce mémoire de recherche sur des résultats provisoires issus d'estimations du dimanche de votations, le parti pris de ne pas considérer les objets fédéraux soumis à ces deux dates a été pris. Par ailleurs, le manque de données communales antérieures à la date du 14 juin 1981 rend impossible une étude globale sur le fossé urbain – rural sur une période supérieure aux trente-trois dernières années.

L'OFS³¹ publie également une liste des communes politiques urbaines, c'est-à-dire toute localité au sein d'une agglomération et/ou ayant le statut de ville. Cette liste permet de créer les deux sous-groupes des communes rurales et urbaines permettant de calculer le fossé urbain – rural pour les votations populaires.

La variable dépendante de ce mémoire de recherche est donc une variable quantitative dû au fait que celle-ci n'est autre que la différence absolue de pourcentages pondérés.

Comme convenu antérieurement, l'**analyse diachronique** de l'évolution de la saillance du fossé urbain – rural sera étudiée par législature. Selon le site du Parlement suisse³², une législature est la « durée du mandat d'une assemblée à l'issue de laquelle ses effectifs sont intégralement renouvelés. Elle est de quatre ans pour le Conseil national. ». Comme le mentionne la plateforme commune de la Confédération, des cantons et communes (ch.ch)³³, les prochaines élections fédérales se tiendront en octobre 2015 ce qui mettra fin à l'actuelle législature, c'est-à-dire la 49^{ème} selon le même site internet. Par un calcul de soustraction par quatre, il est possible d'attribuer pour chaque votation fédérale, en fonction de la date du vote populaire, à quelle législature le vote a eu lieu.

La variable obtenue pour l'analyse diachronique du fossé urbain – rural est une variable qualitative ordinale car l'ordre (le rang) compte et a un sens.

Les **thématiques**, les sous-thématiques et les hypothétiques sous-sous-thématiques des votations populaires depuis 1848 jusqu'à 2008 ont été catégorisées par Bolliger & Rielle

³¹ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/11/geo/analyse_regionen/04.html (consulté le 29 janvier 2015)

³² <http://www.parlament.ch/f/wissen/parlamentswoerterbuch/Pages/legislaturperiode.aspx> (consulté le 28 janvier 2015)

³³ <https://www.ch.ch/fr/elections2015/50e-edition-retrospective/pourquoi-deja-la-50e-legislature/> (consulté le 28 janvier 2015)

(2008 : 14-17)³⁴. Ces auteurs, collaborant avec l'Université de Berne (UNIBE) et l'APS, ont pu fournir une typologie de classification à la base de données SWISSVOTES qui, depuis, a été reprise par l'OFS. Dès lors, pour chacune des votations fédérales entre 1848 et 2012, la base de données SWISSVOTES permet de connaître la thématique de l'objet fédéral sa sous-thématique et sa sous-sous-thématique quand elles ont lieu d'être. En revanche, comme les données pour les votations de 2013 et 2014 sont indisponibles, il a été demandé via courrier électronique à l'OFS et à Niklaus Bieri de l'UNIBE, coresponsable de SWISSVOTES, si la répartition des thèmes pour les années 2013 – 2014 avait été faite. Suite aux réponses négatives, il a été décidé, pour les dix-neuf votations populaires concernées, de les répartir soi-même sur la base de la déduction logique et par parallélisme à des votations similaires antérieures. Effectivement, à titre d'exemple pour l'attribution des thématiques basée sur la déduction logique, la votation du 9 février 2014 sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) a été classée dans la thématique *transports et infrastructures*, comme sous-thématique des *chemins de fer*. Il en va de même pour l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée » votée le 9 février 2014 qui a été catégorisée comme relevant de la thématique de la *politique sociale*, de la sous-thématique des *assurances sociales* et de la sous-sous-thématique des *assurances-maladies/assurances-accidents*. Cette classification suit une déduction logique évitant tout non-sens. Concernant l'attribution des thématiques en fonction des votations antérieures, il est possible de citer, à titre d'exemple, la votation du 3 mars 2013 sur la modification de la loi sur l'aménagement du territoire reprend les mêmes thématiques que la votation du 7 février 1999 sur la loi sur l'aménagement du territoire. Il en va de même pour le vote de l'initiative populaire « Election du Conseil fédéral par le peuple » du 9 juin 2013 qui a été également soumis au vote du peuple suisse le 7 février 1999.

La variable indépendante de la thématique (et (sous-)sous-thématiques) est, par conséquent, une variable qualitative nominale.

Catégoriser une votation populaire dans l'un de ses quatre **types** est une tâche fastidieuse à entreprendre pour 286 votations car elle implique de se pencher sur la chronologie de chacune d'entre elles. Heureusement, la base de données SWISSVOTES³⁵ a catégorisé toutes les votations fédérales, de 1848 jusqu'à 2012, dans les quatre types. Pour les votations des années

³⁴ Le détail dans l'annexe n°1.

³⁵ <http://www.swissvotes.ch> (consulté le 27 janvier 2015)

2013 et 2014, l'OFS a été la source d'information. Lors de la saisie des données, les informations concernant le type de la votation populaire sont issues de ces deux références. Tout comme pour la variable de la thématique, la variable indépendante du type des votations populaires est également un variable qualitative nominale.

La saisie des données de la variable de l'**impulsion** a été parallèlement procédée avec celle de la variable des types de votations. En effet, comme énoncé précédemment dans ce mémoire de recherche, lorsque le cas du référendum obligatoire se présente, son impulsion est la Constitution fédérale dont l'origine se trouve à l'article 140. La Constitution fédérale précise également, à l'article 139b, que l'Assemblée fédérale est l'impulsion des contre-projets. La source des informations nécessaires pour la saisie de la variable de l'impulsion pour les cas des référendums facultatifs et des initiatives populaires est présente dans la base de données SWISSVOTES. Malheureusement, cette base de donnée s'arrête aux votations populaires de 2012. Pour les objets fédéraux soumis au vote du peuple suisse en 2013 et 2014, les informations se trouvent dans la base de données des objets parlementaires Curia Vista³⁶.

La variable indépendante de l'impulsion est une variable qualitative nominale car l'ordre n'a pas d'importance et aucune catégorie n'est quantifiée.

Le **positionnement partisan**, lors de la phase référendaire, pour toutes les votations populaires entre 1981 et 2014, ne peut être connu que par les mots d'ordre des partis qui se trouvent dans les bases de données SWISSVOTES et Curia Vista. Pour chaque votation populaire, en fonction des mots d'ordre, un positionnement partisan a été défini et saisi. Cette variable indépendante est ainsi qualitative nominale car les catégories ne représentent pas une quantité et l'ordre ne fait pas de sens.

En ce qui concerne la variable du **soutien politique des associations d'intérêts**, deux variables ont été créées pour les deux sous-hypothèses de recherche correspondantes (H5.1. et H5.2.). La première variable correspond au soutien politique des associations d'intérêts de l'UVS et/ou l'ACS. À travers les mots d'ordre, quel que soit celui-ci, cela signifie un soutien politique des associations d'intérêts des communes et villes suisses. Si ce mot d'ordre est absent pour une votation populaire, cela signifie un manque de soutien politique de l'UVS et de l'ACS. Pour chaque votation fédérale ayant un mot d'ordre de l'UVS et/ou de l'ACS,

³⁶ <http://www.parlament.ch/f/dokumentation/curia-vista/pages/default.aspx> (consulté le 28 janvier 2015)

celle-ci a été cotée par un « oui ». Le cas contraire, une cotation « non » a été saisie pour les objets fédéraux correspondants. Pour des raisons inconnues, le soutien politique de l'UVS et/ou l'ACS n'est disponible qu'à partir de 1999.

Ce même procédé a été entrepris pour la deuxième variable du soutien politique à une association d'intérêt rural. La deuxième variable se concentre sur l'USP qui représente les intérêts du monde paysan. Lorsque l'USP s'est prononcée, via une recommandation de vote, pour ou contre un objet soumis au vote fédéral, la cotation « oui » a été saisie. Lorsque l'USP est restée muette concernant un vote au niveau fédéral lors de la phase référendaire, le « non » a été coté pour ce vote. Cela a été fait pour toutes les votations entre 1981 et 2014.

Les recommandations de vote de l'UVS, l'ACS et de l'USP se trouvent dans les bases de données SWISSVOTES et Curia Vista.

Les variables indépendantes du soutien politique des associations d'intérêts sont donc des variables qualitatives nominales car leurs catégories se résument à « oui » et « non » et elles ne peuvent pas être classées dans un ordre hiérarchique ou chronologique.

La boîte à outils théorique et méthodologique en main, il est désormais possible d'aborder l'analyse empirique et d'avoir les instruments nécessaires pour pouvoir discuter des résultats obtenus.

IV. Analyses empiriques et discussion :

L'analyse empirique permettra de tester scientifiquement les hypothèses de recherche justifiant la compréhension globale du fossé urbain – rural. Cette partie du mémoire de recherche se divise en deux sous-parties, comme convenu dans le cadre théorique et méthodologique : une partie descriptive et une partie analytique. La partie descriptive portera sur le test statistique de l'hypothèse nulle (H0) ainsi que sur la première hypothèse (H1). L'objectif de la partie descriptive est de valider la pérennité du fossé urbain – rural ainsi que l'étude de son évolution. La partie analytique portera essentiellement sur les déterminants, en lien avec les votations fédérales soumises au vote des citoyens suisses, pouvant expliquer le fossé urbain – rural dont la thématique (H2, H2.1., H2.2.), le type de la votation populaire (H3.1.), l'impulsion de cette dernière (H3.2.), le positionnement partisan (H4) et pour finir le soutien des associations d'intérêts (H5.1., H5.2.). La présentation des résultats empiriques sera également accompagnée d'une discussion de ces derniers.

IV.1. Partie descriptive :

Cette partie descriptive aura pour but d'analyser le fossé urbain – rural sous un aspect plus global en mettant de côté les variables indépendantes causales. Cette partie n'a aucun lien avec l'unité d'observation de ce mémoire de recherche qui est les votations populaires de 1981 jusqu'à 2014. L'intérêt premier sera de se positionner sur l'existence du fossé urbain – rural et de sa saillance en Suisse lors de ces trente-trois dernières années (H0). Par la suite, une analyse diachronique permettra de mettre en exergue l'évolution dudit fossé (H1).

L'objet d'étude même de ce mémoire de recherche est le fossé urbain – rural, c'est à dire une opposition observable d'un comportement de vote différent entre deux groupes qui, dans le cas présent, sont les communes urbaines et rurales. Comme il a été énoncé lors du cadre d'analyse, la littérature scientifique en la matière ne se concorde pas de manière unanime sur l'existence et la **pérennité d'un fossé urbain – rural** en Suisse. Cependant, une majorité d'auteurs (e.g. Brunner & Sciarini 2002 ; Caramani 2005 ; Frognier 2007 ; Hug & Sciarini 2002 ; Ihl 1996 ; Kriesi 1998b, 2003 ; Kriesi et al. 2006 ; Lipset & Rokkan 1967 ; Martin 2007 ; Mazzoleni et al. 2005 ; Rennwald (2006) ; Sciarini 2002 ; Seiler 1977), ainsi que des études empiriques (e.g. Leuthold 2007 ; Sciarini et al. 2014 ; Racine 1994) postulent la pérennité du fossé étudié. Cela a permis de présupposer comme hypothèse nulle (H0) que le

fossé urbain – rural est pérenne de la période allant de 1981 jusqu'à 2014. Pour vérifier empiriquement cette hypothèse, dont tout ce mémoire de recherche repose sa validité dessus, une analyse univariée de la variable dépendante est nécessaire. La variable dépendante est de nature quantitative et consiste en la différence absolue entre la moyenne pondérée du pourcentage de « Oui » des communes urbaines et la moyenne pondérée du pourcentage de « Oui » des communes rurales pour chaque votation fédérale du 14 juin 1981 jusqu'au 28 septembre 2014 (N = 286).

En ce qui concerne la tendance centrale de la variable dépendante, la moyenne de l'écart de vote entre les communes urbaines et rurales lors de ces trente-trois dernières années est de 4,89 % et la médiane est située à 4,75 %. Ce résultat signifie qu'entre 1981 et 2014, la différence de vote entre les communes urbaines et rurales s'élevait à 4,89 %. Au regard de la dispersion de la variable du fossé urbain – rural, l'étendue est de 16,55 % avec comme valeur minimale de 0.4 % d'écart entre les localités urbaines et rurales pour la votation populaire du 17 mai 2009 sur l'article constitutionnel du 3 octobre 2008 « Pour la prise en compte des médecines complémentaires ». La valeur maximale de la variable dépendante est de 16.59 % lors de la votation populaire du 28 septembre 1986 sur l'économie sucrière indigène. L'écart-type sur l'ensemble des 286 votations populaires étudiées est de plus ou moins 3.11 %. Le tableau n°1A reprend les cinq votations populaires qui ont créé les fossés urbains – ruraux les plus forts récapitulant les informations qui ont impacté ce mémoire de recherche. Le tableau n°1B résume quant à lui les cinq votations ayant créé le plus grand consensus entre les communes urbaines et rurales, c'est-à-dire un les fossés urbains – ruraux les plus petits.

Ne disposant pas de résultats empiriques similaires pour les autres clivages politiques saillants en Suisse, il est difficile d'affirmer quoi qu'il en soit concernant ces résultats. Nonobstant, sans prendre de risques, il est possible d'affirmer qu'il existe un fossé urbain – rural en Suisse. Certes, les valeurs moyennes et médianes ne sont pas élevées et, de plus, l'écart-type renforce la probabilité d'un fossé urbain – rural quasi nul. Cependant, une nuance est à apporter. L'étendue de la distribution reste importante. Cela signifie que même si le fossé urbain – rural n'est pas, à premier abord, fort et saillant, il peut, en fonction des votations populaires, être élevé. Ces résultats confirment donc les positions nuancées de Caramani (2005) et Hug & Sciarini (2002) qui affirment la pérennité d'un fossé urbain – rural mais peu saillant. Les résultats de l'étendue de la distribution ainsi que la valeur maximale permettent de supposer que le fossé urbain – rural déploierait sa force selon le contexte. La partie

analytique permettra de mettre en exergue quelles variables contextuelles expliquent le mieux la force du fossé urbain – rural. Dès lors, l’hypothèse nulle (H0) est confirmée : le fossé urbain – rural est pérenne en Suisse de la période allant de 1981 à 2014. Sa force est faible, voire inexistante, mais peut être saillante et forte selon le contexte.

	Votation populaire	Date	Fossé urbain – rural	Thématiques	Positionnement partisan
1.	Economie sucrière indigène	28 sept. 1986	16.59 %	Agriculture <ul style="list-style-type: none"> • Production végétale 	³⁷ —
2.	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations	27 sept. 1998	14.81 %	Transports et infrastructures <ul style="list-style-type: none"> • Trafic routier (Trafic poids lourds) 	Libéral-social
3.	Initiative en faveur des petits paysans	4 juin 1989	14.62 %	Agriculture <ul style="list-style-type: none"> • Politique agricole 	Bloc bourgeois
4.	Pour la protection faite à la violence des armes	13 fév. 2011	14.40 %	Politique de sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Armée (Aspects généraux) 	Bloc bourgeois
5.	Pour le droit à la vie	9 juin 1985	13.15 %	Ordre public <ul style="list-style-type: none"> • Droit, ordre public et juridique (Droits fondamentaux) 	Centre divisé (PDC isolé)

Tableau n°1A : Tableau des cinq votations populaires ayant eu les plus grands fossés urbains - ruraux.

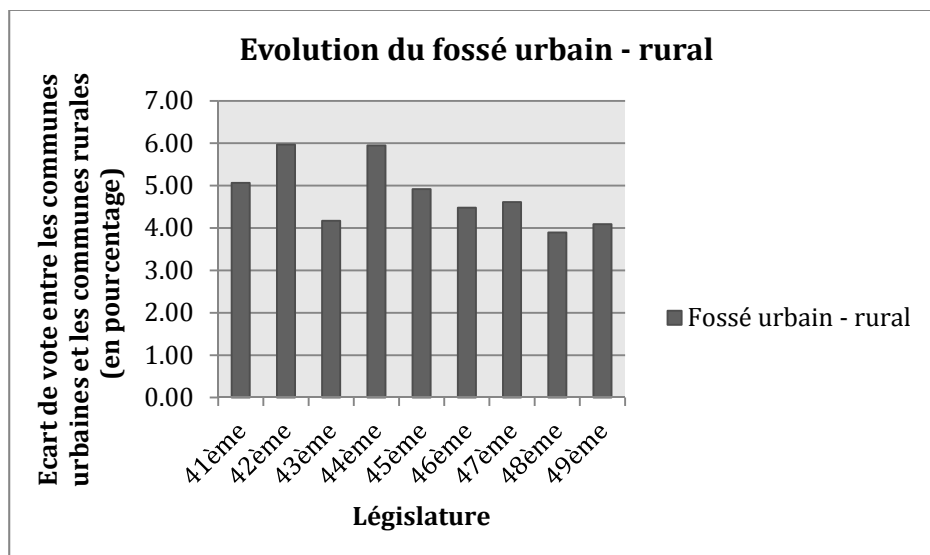
³⁷ L'information est indisponible.

	Votation populaire	Date	Fossé urbain – rural	Thématiques	Positionnement partisan
1.	Pour la prise en compte des médecines complémentaires	17 mai 2009	0.04 %	Politique sociale <ul style="list-style-type: none"> • Santé (Politique de la santé) 	Libéral-social
2.	Mesures visant à équilibrer le budget	7 juin 1998	0.05 %	Finances publiques <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques 	Bloc bourgeois
3.	Sécurité du logement à la retraite	23 sept. 2012	0.10 %	Environnement <ul style="list-style-type: none"> • Logement (Constructions de logements et propriété) 	Libéral-social
4.	CPS ³⁸ (actes de violences criminelles)	13 fév. 2011	0.13 %	Ordre public <ul style="list-style-type: none"> • Droit, ordre public et juridique (Droit pénal) 	Bloc bourgeois
5.	Redevance sur le trafic des poids lourds	26 fév. 1984	0.14 %	Transports et infrastructures <ul style="list-style-type: none"> • Trafic routier 	Centre divisé (PLR isolé)

Tableau n°1B : Tableau de cinq votations populaires ayant eu les fossés urbains – ruraux les moins saillants.

En observant les tableaux n°1A et 1B, il est possible de constater que les fossés urbains – ruraux les plus, ainsi que les moins saillants ont eu lieu lors de toutes les décennies étudiées dans ce mémoire de recherche. Il paraît raisonnable, dès lors, de se pencher sur **l'évolution du fossé urbain – rural** lors de la période 1981 – 2014. Une majorité d'auteurs scientifiques (e.g. Brunner & Sciarini 2002 ; Frogner 2007 ; Kriesi 1998b, 2003 ; Kriesi et al. 2006 ; Leuthold et al. 2007 ; Lipset & Rokkan 1967 ; Martin 2007 ; Mazzoleni et al. 2005 ; Racine 1994 ; Rennwald 2006 ; Sciarini 2002 ; Sciarini et al. 2014 ; Seiler 1977) affirment que la saillance du fossé urbain – rural serait stable dans le temps, voire croissante.

³⁸ Code pénal suisse.



Graphique n°1 : Evolution diachronique du fossé urbain – rural de la 41^{ème} législature à la 49^{ème}.

Par le biais d'un histogramme (graphique n°1), il est possible d'observer l'évolution du fossé urbain – rural à travers les neuf législatures étudiées dans ce mémoire de recherche. La répartition du nombre de votations populaires est constante avec environ trente-cinq objets fédéraux soumis au scrutin populaire par législature. A premier abord, un diagnostic visuel permet de constater une distribution dégénérée qui ne permet pas de valider la première hypothèse (H1) qui postule que *de 1981 jusqu'à 2014, la force du fossé urbain – rural est constante*. Cependant, le fossé urbain – rural se retrouve tout au long des trente-trois années étudiées dans la fourchette de probabilité moyenne qui est comprise entre 1.78 % et 8.00 % (distance interquartile), c'est-à-dire autour de plus ou moins 3,11 % (écart-type) de la valeur moyenne (4.89 %). Compte tenu du fait que pour chaque législature, le fossé urbain – rural est compris au sein de la tendance centrale, il est néanmoins possible de valider H1. De plus, l'échelle du graphique n°1 est trompeuse. En effet, l'échelle des ordonnées va en réalité jusqu'à 100 %. Dès lors, il est nécessaire de voir le résultat avec un certain recul. La constance du fossé à travers le temps est à nuancer. En effet, même s'il n'y a pas eu de législatures où le fossé urbain – rural est sorti de sa fourchette de probabilité moyenne, la constance varie cependant de plus d'1,70 % entre certaines législatures (notamment entre la 43^{ème} et la 44^{ème}, par exemple). L'implication d'un déterminant contextuel se fait, dès lors, plus forte car le manque d'une constance absolue de l'expression du fossé étudié pourrait être dû à un élément exogène, caractéristique d'une, ou plusieurs, législatures particulières.

L'analyse statistique de la partie descriptive permet de conclure que le fossé urbain – rural est bien pérenne depuis 1981 jusqu'à 2014 mais que celui-ci n'est pas toujours fort. En effet, le

résultat obtenu est nuancé par un fossé peu saillant en moyenne mais qui peut devenir fort selon le contexte. Le fossé urbain – rural a été constant lors de ces trente-trois dernières années avec des variations allant jusqu’à 1,70 % en fonction des législatures. Des indices que l’environnement exogène est un facteur explicatif du fossé urbain – rural n’est pas à omettre dans l’explication de cette variance. La partie analytique se penchera sur quelques variables explicatives contextuelles aux votations populaires permettant d’affirmer le propos.

IV.2. Partie analytique :

Cette partie analytique aura pour but d’analyser le fossé urbain – rural sous un aspect plus causal en mettant de côté les variables indépendantes globales. L’intérêt premier sera de se positionner sur l’impact des thématiques des votations populaires sur le fossé urbain – rural (H2) en portant une attention particulière sur le thème de l’étranger (H2.1.) et de l’agriculture (H2.2.). Par la suite, une analyse des moyennes permettra de mettre en exergue l’influence du type de la votation fédérale (H3.1.) ainsi que son impulsion (H3.2.) sur le fossé. Ensuite, le positionnement partisan lors de la phase référendaire sur les votations soumises au vote du peuple suisse (H4) sera un déterminant étudié pour l’explication du fossé urbain – rural. Pour terminer la partie analytique, la variable du soutien des associations d’intérêts pourra mettre en évidence si les groupes d’intérêts des milieux urbanisés (H5.1.) ou des milieux ruralisés (H5.2.) ont un impact, lors de la phase référendaire, sur l’écart de vote entre ces deux milieux.

Nombreux sont les chercheurs scientifiques (e.g. Christin et al. 2002 ; Racine 1994 ; Sardi & Widmer 1993 ; Sciarini 2002) à avoir mis en évidence que le **thème** d’une votation populaire était un déterminant central à l’explication d’un clivage politique, *in casu* un fossé. La typologie des thématiques des votations populaires de 1848 jusqu’à 2008 de Bolliger & Rielle (2008) permet à ce mémoire de recherche de travailler sur une variable opérationnalisée et utilisée par l’APS et l’OFS. Comme cela avait été explicité dans le cadre méthodologique, la classification de Bolliger & Rielle (2008) se fait en trois niveaux avec un degré de précision plus élevé³⁹ de niveau à niveau. Le piège méthodologique de travailler avec les trois variables thématiques (une par niveaux) est de se retrouver soit avec un résultat significatif mais avec des thèmes généraux représentant mal la réalité, soit de se retrouver avec un résultat non significatif dû au manque de nombre de cas par sous-sous-thématiques avec des domaines très

³⁹ Voir annexe n°1.

précis. C'est dès lors, avec précaution, que l'analyse de l'influence des thématiques des votations populaires sur le fossé urbain – rural sera procédée.

L'analyse des fréquences des trois variables des thématiques montre un déséquilibre des répartitions des cas en fonction des thèmes. Pour la variable « thématiques » (premier niveau), 25.2 % des votations populaires de ces trente-trois dernières années ont trait au domaine de la *politique sociale*. A l'opposé, uniquement 2,8 % des votations fédérales ressortent du thème de la *culture, religion et médias*. En ce qui concerne la variable « sous-thématiques » (deuxième niveau), et principalement la variable « sous-sous-thématiques » (troisième niveau), le déséquilibre se fait de plus en plus manifeste. Dès lors, c'est avec une certaine prudence que les résultats empiriques obtenus pour le test de la deuxième hypothèse (H2) et de ses deux sous-hypothèses (H2.1. et H2.2.) doivent être interprétés.

Sur la base de la littérature scientifique (e.g. Christin et al. 2002 ; Racine 1994 ; Sardi & Widmer 1993 ; Sciarini 2002), il a été postulé comme deuxième hypothèse que *les thématiques des votations fédérales soumises au vote populaire entre 1981 et 2014 expliquent la variation du fossé urbain – rural*. Le test de Fisher montre que les trois variables indépendantes des thématiques (une par niveau) sont significatives avec une probabilité d'erreur nulle. Le coefficient d'association $\hat{\text{Eta}}^2$ montre que la variable « thématiques » (premier niveau) expliquerait 16,9 % de la variance du fossé urbain – rural. La variable « sous-thématiques » (deuxième niveau) expliquerait 31,0 % de la variable de l'écart des votes entre les communes urbaines et rurales. A l'instar de ces dernières, la variable « sous-sous-thématiques » (troisième niveau) expliquerait 40.4 % de la variance du fossé urbain – rural. Les valeurs obtenues par $\hat{\text{Eta}}^2$ sont élevées et montrent que le thème d'une votation populaire serait responsable du degré de saillance du fossé urbain – rural. Au vu de ces résultats, la deuxième hypothèse (H2) est confirmée.

Afin de connaître quels thèmes auraient une plus forte influence sur la saillance du fossé urbain – rural, un tableau de moyennes permet de mettre en exergue quel domaine est le plus significatif statistiquement. Plusieurs tableaux de moyennes sont produits pour y voir de plus près.

Thématique de 1^{er} niveau	Moyenne	Ecart-type
Agriculture	8.64	3.56
Politique étrangère	7.48	3.05
Politique de sécurité	5.59	2.75
Ordre public	5.31	3.75
Economie	5.04	2.74
Formation et recherche	4.78	1.97
Transports et infrastructures	4.77	3.39
Environnement	4.57	3.13
Culture, religion, médias	4.40	2.95
Finances publiques	4.05	2.63
Politique sociale	3.73	2.20
Energie	3.58	1.95

Tableau n°2 : Tableau de moyenne de la variable « thématiques » (premier niveau).

Le tableau n°2 met en exergue que le thème de l'*agriculture* est celui qui, en moyenne, manifeste le plus le fossé urbain – rurale. Il est suivi de la thématique *politique étrangère* puis de celle de la *politique de sécurité*. Derrière eux, il est possible de retrouver les thématiques de l'*ordre public* et de l'*économie* qui sont supérieures à la moyenne (4,89 %). *A contrario*, les thématiques des *finances publiques*, de la *politique sociale* et *énergétique* ne seraient pas saillant face à l'écart de vote entre communes urbaines et rurales. Ce tableau de moyenne valide les hypothèses H2.1. et H2.2.

Comme le postulaient Christin & al. (2002), Racine (1994), Sardi & Widmer (1993) et Sciarini (2002), la thématique de l'étranger contribue à l'explication d'un fossé urbain – rural fort. Par contre, ces résultats contredisent ceux de Christin et al (2002 : 257) qui affirmaient que le thème de l'agriculture n'était pas déterminant pour le fossé urbain – rural. En effet, parmi les résultats obtenus dans cette analyse des moyennes, le thème de l'agriculture est le domaine des votations populaires créant un écart de vote élevé entre les communes urbaines et rurales. Ce résultat confirme les propos théoriques de Brunner & Sciarini (2002), Kriesi (1998b), Sciarini (2002) et Rennwald (2006). Cependant une forte nuance est à apporter aux résultats. En effet, les écarts-types sont fortement élevés (l'écart-type moyen est de plus ou moins 2.84 %) ce qui relativise la validation des sous-hypothèses H2.1. et H2.2. Certes, en moyenne, les thématiques de l'agriculture et des politiques étrangères et de sécurité sont les plus déterminantes pour un fossé urbain – rural fort, mais leurs écarts-types font que la cause

à effet ne soit ni déterminante ni automatique car, selon les cas, des votations populaires portant sur le thème de l'ordre public ou de l'économie, à titre d'exemple, pourraient être plus saillants. Dès lors, une précision du thème s'impose.

Les résultats issus de l'analyse des moyennes de la variable « sous-thématiques » (deuxième niveau) sont peu représentatifs. En effet, sur cinquante-huit sous-thématiques seules neuf d'entre-elles (N = 9) possèdent au minimum dix cas. De plus, les écarts-types étant élevés (écart-type moyen de toutes les sous-thématiques est de plus ou moins 3.11 %), une analyse des moyennes des sous-thématiques ne serait, dans l'absolu, que peu fiable, peu valide d'un point de vue scientifique et méthodologique.

Thématiques du 2^{ème} niveau	N	Moyenne	Ecart-Type
Droit, ordre public et juridique	19	5.97	3.90
Armée	19	5.84	2.73
Travail et emploi	10	5.74	2.78
Institutions	10	5.13	4.10
Trafic routier	18	4.51	3.62
Impôts	10	4.10	2.34
Groupes sociaux	21	4.13	2.58
Assurances sociales	33	3.68	2.02
Santé	18	3.35	2.11

Tableau n°3 : Tableau de moyenne de la variable « sous-thématiques » où N ≥ 10 (deuxième niveau).

Le tableau n°3 montre les neuf sous-thématiques ayant un nombre d'observation supérieur ou égal à dix votations. Ce troisième tableau renforce les résultats obtenus (tableau n°2) en validant les sous-thématiques du *droit, ordre public et juridique*, de l'*armée*, du *travail et emploi* et des *institutions* comme étant les déterminants d'un fossé urbain – rural saillant car ces sous-thématiques sont supérieures à la moyenne (4.88 %) et se recoupent avec celles des thématiques du premier niveau. Qu'en est-il des sous-thématiques en lien avec les deux sous-hypothèses (H2.1 et H.2.2) ?

Thématique du 2 ^{ème} niveau	N	Moyenne	Ecart-type	Thématique du 2 ^{ème} niveau	N	Moyenne	Ecart-type
Production végétale	5	9.85	4.01	Org. internationales	5	9.29	1.38
Politique agricole	7	8.18	3.67	Europe	9	8.00	2.66
Production animale	2	7.23	2.59	Principes directeurs	1	1.90	-

Tableau n°4A : Tableau de moyennes de la variable « sous-thématiques » (deuxième niveau) concernant la thématique de premier niveau : **agriculture**.

Tableau n°4B : Tableau de moyennes de la variable « sous-thématiques » (deuxième niveau) concernant la thématique de premier niveau : **politique étrangère**.

Les résultats de l'analyse des moyennes, aux tableaux n°4A et 4B, renforcent la validité de H2.1 et de H2.2. En effet, en ce qui concerne la thématique agricole (tableau n°4A), il est possible d'observer que les votations concernant la *production végétale*, la *politique agricole* et celles ayant trait à la *production animale* créent, en moyenne, un grand fossé entre les communes urbaines et rurales. Il est possible de postuler cela au regard des moyennes élevées obtenues. H2.2. est donc validée.

Il est également acceptable de confirmer H2.1. par les sous-thématiques (tableau n°4B). Effectivement, les objets fédéraux portant sur une adhésion de la Suisse à une *organisation internationale* et ceux impliquant l'*Europe* ont un très fort effet sur l'écart de vote entre les localités urbaines et rurales.

Au regard des sous-thématiques de l'agriculture et de la politique étrangère, les écarts-types ne sont pas extrêmement élevés (notamment pour les thématiques du deuxième ordre de la politique étrangère). Cependant, un point nécessite d'être soulevé. Le nombre de votations populaires pour chacune de ces sous-thématiques est inférieur à dix et ne représentent qu'un peu moins de 2 % de toutes les votations fédérales soumises au peuple helvète entre 1981 et 2014. Même si un effet causal peut être perçu au regard des tableaux n°4A et 4B, il est impossible d'affirmer que ces sous-thématiques déterminent un fossé urbain – rural saillant. Dès lors, une modération s'impose à une conclusion qui serait trop hâtive car pas suffisamment représentative.

Concernant les résultats de l'analyse des moyennes de la variable « sous-sous-thématiques » (troisième niveau), il est possible d'observer qu'elle ne présente qu'une seule sous-sous-

thématique (N = 1) ayant au moins dix votations populaires. Dès lors, toute inférence de cette analyse serait malvenue et erronée. Cependant, au vu du test de Fisher fort concluant, il serait intéressant de se pencher sur l'analyse des moyennes des thématiques de troisième ordre en lien avec la thématique de l'étranger (H2.1.). En effet, l'analyse des moyennes concernant les sous-sous-thématiques de l'agriculture est irréalisable car la typologie de Bolliger & Rielle (2008 :14-17) ne prévoit pas de thématique de troisième ordre concernant la thématique agricole.

Comme il a été détaillé dans le cadre méthodologique, la thématique de l'étranger, au sens large du terme, comporte les onze sous-sous-thématiques de la politique étrangère ainsi que les thématiques de troisième ordre du droit international (ordre public), de la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés (politique sociale).

Thématiques du 3^{ème} niveau	Degré du sens	N	Moyenne	Ecart-type
EEE	Restreint	1	11.89	-
ONU	Restreint	3	9.33	1.96
UE	Restreint	8	7.52	2.37
Politique à l'égard des étrangers	Large	8	4.29	1.49
Réfugiés	Large	7	2.37	1.82
Droit international	Large	0	-	-

Tableau n°5 : Tableau de moyenne de la variable « sous-sous-thématiques » (troisième niveau) de la thématique de l'étranger.

Le tableau n°5 permet, tout d'abord, d'affirmer une distinction entre les thématiques du troisième ordre directement en lien avec la thématique de la politique étrangère (sens restreint) et les sous-sous-thématiques en lien avec le thème de l'étranger au sens large. Les résultats obtenus vont à l'encontre du postulat empirique de Christin et al. (2002 : 240) qui affirmaient que la thématique de l'étranger dans son interprétation la plus large était clivante. Par ailleurs, les résultats obtenus suite à l'analyse des moyennes de la variable de la sous-sous-thématique de la politique étrangère (tableau n°5) permettent aisément de valider H2.1. En effet, les votations sur l'EEE/UE et sur l'ONU créeraient un grand fossé urbain – rural.

Cette thèse peut être soutenue par des écarts-types modérés. Néanmoins, la même attention est de mise : le nombre de cas n'étant pas élevé, ces résultats sont à considérer avec précaution.

Par le biais du test de Fisher, il est légitime de pouvoir affirmer qu'une relation significative et explicative existe bien entre le thème d'une votation populaire et l'écart du vote entre communes urbaines et rurales (fossé urbain – rural). Le coefficient d'association $\hat{\eta}^2$ a permis d'affirmer qu'en moyenne 30 % de la variance du fossé urbain – rural peut être expliquée par le domaine de la votation fédérale. Cela confirme le postulat de Christin et al. (2002), Racine (1994), Sardi & Widmer (1993) ou encore Sciarini (2002) qui affirment une telle relation. La deuxième hypothèse validée, l'intérêt s'est porté sur la thématique ayant le plus grand impact sur un fossé urbain – rural saillant. Les thématiques de *l'agriculture* et de *la politique étrangère* ont été mises en exergue par les résultats empiriques. Cependant, une nuance de taille est à relever. Ces thématiques ont certes un grand pouvoir de saillance sur le fossé urbain – rural mais uniquement en termes de moyenne. Les écarts-types étant élevés, ces résultats sont à nuancer. Néanmoins, H2.1. et H2.2. peuvent être validées sans autre. La limite d'explication des thématiques démontre bien que d'autres variables explicatives et contextuelles sont en jeu et qu'à elles seules, les thématiques ne peuvent pas tout expliquer.

La partie analytique de ce mémoire de recherche s'intéresse aux déterminants en lien avec les votations populaires de ces trente-trois dernières années. Parmi ces déterminants il est possible de retrouver **le type de la votation**. Trechsel & Sciarini (1998) mettent en évidence une forte et significative relation entre le type de la votation populaire et son thème (H3). Dès lors, si leur affirmation se révélait être vraie, il serait légitime d'énoncer que les initiatives populaires contribueraient à une explication du fossé urbain – rural (H3.1.) car, selon les résultats empiriques des politologues (1998 : 105-106), les initiatives populaires seraient de l'apanage des votations populaires portant sur les thématiques de *l'agriculture* et de *la politique étrangère*, deux thématiques ayant une influence conséquente sur le fossé urbain – rural. De par les articles 138 et 139 de la Constitution fédérale⁴⁰, les impulsions des initiatives populaires sont des impulsions populaires, organisées ou non. Dès lors, la logique est la suivante : si H2.2. et H3 sont vraies, alors H3.1. l'est également ; si H3.1. est vraie, alors H3.2. l'est aussi.

⁴⁰ RS 101 (état le 18 mai 2014)

Le point de départ de la logique du test statistique de la troisième hypothèse (H3) est le postulat empirique de Trechsel & Sciarini (1998). Avec des données plus récentes que ces derniers, un nouveau test statistique s'impose. Pour ce faire, par précaution, l'analyse univariée de la variable du type de votation attire l'attention de par la disproportion des types de votations populaires ayant eu lieu depuis 1981. En effet, environ 40 % des votations fédérales étaient sous la forme d'initiative populaire contre seulement environ 7 % qui étaient des contre-projets directs. Vu les particularités de chaque type, il est impossible de les recoder car cela serait un non-sens scientifique. Dès lors, une attention particulière doit être portée aux résultats obtenus par la variable du type des votations populaires. Face à deux variables de nature qualitative nominale, le tableau croisé est le meilleur outil pour confirmer, ou infirmer, H3. Pour éviter un nombre important de modalités, la variable « thématiques » (premier niveau) sera employée pour le tableau croisé. La probabilité d'erreur du χ^2 de Pearson est nulle et donc inférieure au seuil de significativité de 5 %, couramment utilisé dans la pratique statisticienne. Malgré cela, le coefficient d'association est d'une valeur de -0.016. Cette valeur est extrêmement faible, voire nulle. La relation entre le type des votations populaires et leurs thématiques est presque inexistante. Le tableau croisé démontre que les votations fédérales sur la politique étrangère et l'agriculture sont principalement du type du référendum facultatif. Ce résultat empirique va à l'opposé des résultats de Trechsel & Sciarini (1998 : 105-106). La troisième hypothèse (H3) est donc infirmée. Ce constat empirique casse donc la logique prévue pour la suite du test des sous-hypothèses H3.1. et H3.2. Néanmoins, même si la justification théorique et empirique sont lacunaires, les tests de H3.1. et H3.2. seront procédés. Ce choix se justifie par une volonté d'une approche exploratoire et de curiosité scientifique.

L'ANOVA confirme, via le test de Fisher, que la relation entre le type de la votation populaire et le fossé urbain – rural est significative. En effet, la probabilité d'erreur est de 0,33 %. Elle est inférieure au seuil de significativité de 5 %. Le coefficient d'association $\hat{\eta}^2$ montre que le type de la votation fédérale expliquerait 3,0 % de la variance d'écart de vote entre localités urbaines et rurales. Ce résultat n'est pas très élevé mais relève quand même un effet minime de l'effet du type de votation sur le clivage étudié. L'analyse des moyennes (tableau n°6) met en exergue que les référendums obligatoires sont le type de votation expliquant le plus un fort fossé urbain – rural. La moyenne pour les référendums facultatifs est de 5.52 % et l'écart-type est de plus ou moins 2.74 %. Ce résultat est surprenant car la majorité des votations ayant trait à la politique agricole et étrangère sont des référendums

facultatifs. L'analyse des moyennes démontre bien que la thèse empirique de Trechsel & Sciarini (1998 : 105-106) est dépassée et n'est plus d'actualité. Cependant, au vu du résultat obtenu et de la valeur élevée de son écart-type par rapport à sa moyenne, H3.1. est infirmée.

Types de la votation	N	Moyennes	Ecart-types
Référendum obligatoire	63	5.52	2.74
Référendum facultatif	85	5.23	3.66
Contre-projet	21	5.14	2.98
Initiative populaire	117	4.25	2.79

Tableau n°6 : Tableau de moyenne de la variable « type de la votation ».

En ce qui concerne la variable de l'impulsion (H3.2.), l'analyse des fréquences montre une forte disproportion. Les impulsions populaires représentent 70 % des votations soumises au vote des citoyens suisses. Les impulsions institutionnelles sont fortement sous-représentées (un tiers de toutes les votations entre 1981 et 2014). Le test de Fisher confirme cette crainte avec une probabilité d'erreur de 9.9 % qui est largement au-dessus du seuil de significativité fixé à 5 %. Dès lors, H3.2. est également infirmée car la relation entre l'impulsion et le fossé urbain – rural n'est statistiquement pas significative.

Le test de la troisième hypothèse (H3) et de ses deux sous-hypothèses (H3.1. et H3.2.) est un échec statistique. Les déterminants constitutionnels ne peuvent expliquer une variation de la différence de vote entre les communes urbaines et rurales. Des explications supplémentaires au fossé urbain – rural peuvent se trouver dans l'attitude d'acteurs jouant un rôle plus prépondérant lors de la phase référendaire : les partis politiques et les associations d'intérêts.

Lors de la phase référendaire, **les partis politiques**, via les mots d'ordre, se positionnent sur la (les) votation(s) soumise(s) au scrutin populaire. Dès lors se crée une configuration qui se reflète par une opposition de coalitions partisans. La littérature scientifique (e.g. Hix 1999 ; Kriesi et al. 2006 : 929 ; Rennwald 2006 : 18 ; Taggart 1998 : 375) s'accorde à dire que lorsque l'UDC, le parti dit agrarien suisse, se positionne différemment des autres grands partis suisses (PSS, PLR, PDC), un fossé urbain – rural fort est susceptible d'avoir lieu.

L'analyse de fréquences de la variable du positionnement partisan met en évidence un fort déséquilibre entre les différentes alliances partisans. Ce déséquilibre est rectifié par un

recodage de la variable qui fusionnera les catégories « Centre divisé 1 », « Centre divisé 2 », « PLR isolé » et « PDC isolé » en « Centre divisé ». En effet, dû au positionnement proche du PLR et du PDC (Nicolet & Sciarini 2010), ce recoupement se justifie et reflète un centre-droite non aligné. Ce recodage permettra un équilibre des fréquences. Néanmoins, la catégorie « Alliance contre-nature » ne peut être recodée car sa nature propre, c'est-à-dire l'alliance entre les deux extrémités de l'axe gauche-droite, ne permet aucune justification valable et sera laissée comme telle. Face à la nouvelle variable indépendante de type nominale à la variable dépendante quantitative, l'ANOVA est le meilleur outil qui permettra de valider, ou non, la quatrième hypothèse (H4) qui postule que *lorsque l'UDC se positionne différemment des autres partis gouvernementaux, le fossé urbain – rural serait plus fort*.

Les résultats de l'ANOVA montrent des résultats intéressants. La relation entre le positionnement des quatre plus grands partis politiques et le fossé urbain – rural est significative. La probabilité d'erreur du test de Fisher est nulle. Elle est inférieure au seuil de significativité fixé à 5 %. L'ANOVA démontre que le positionnement des partis politiques expliquerait 9.7 % de la variance de l'écart de vote entre les communes urbaines et rurales. La valeur d' $\hat{\text{Eta}}^2$ n'est certes pas conséquente mais n'est pas négligeable.

Positionnement partisan	Moyenne	Ecart-type
Libéral-social	6.12	3.34
Alliance gouvernementale	5.48	2.46
Centre divisé	5.33	3.74
Bloc bourgeois	3.84	2.80
Alliance contre-nature	2.12	1.83

Tableau n°7 : Tableau de moyenne de la variable « positionnement partisan ».

Le tableau n°7 met clairement en évidence que l'*alliance libérale-sociale* (UDC contre tous), lors de la phase référendaire, est le positionnement partisan le plus probable de créer un fossé urbain – rural fort car elle possède la plus grande moyenne. Cela confirme donc la quatrième hypothèse (H4) et les postulats de Hix (1999), Kriesi et al. (2006 : 929), Rennwald (2006 : 18) et Taggart (1998 : 375) qui mettaient en évidence le rôle de l'UDC en tant que parti extrême et agrarien et, par conséquent, fortement clivant. Cependant, une nuance est à apporter à cette validation. En effet, il est possible de constater un écart-type élevé pour l'alliance libérale-

sociale (3.34 %) qui relativise le résultat empirique. Cet écart-type est supérieur à l'écart-type moyen (plus ou moins 2.83 %). Concrètement cela signifie, qu'en moyenne, il est vrai et correct d'affirmer que lorsque l'UDC se positionne avec un mot d'ordre contraire à celui du PSS, du PLR et du PDC, la probabilité d'un fossé urbain – rural fort est plus plausible. Néanmoins, le fort écart-type ne permet pas de confirmer que cela se produise pour toutes les votations populaires où cette configuration se présente et que, selon la votation, une autre configuration partisane serait un déterminant plus correct pour justifier un fossé urbain – rural plus saillant. La justification des cas où l'alliance libérale-sociale est une cause d'un écart de vote important entre les localités urbaines et rurales demeure inconnue. Cependant, il est possible d'affirmer que le positionnement partisan ne peut pas être expliqué par la thématique de la votation populaire car le coefficient d'association Gamma obtenu (0.065) est assez faible, voire inexistant entre ces deux variables. Alors, même si le positionnement partisan reste une cause de l'explication d'un fossé urbain – rural fort, et particulièrement la configuration libérale-sociale, elle n'est pas malheureusement pas suffisante dans l'explication du phénomène.

La relation entre le positionnement de l'UDC isolé et le fossé urbain – rural n'est pas une relation causale absolue. En effet, il pourrait être légitime de se demander si la présence d'un fossé urbain – rural expliquerait, ou conditionnerait, le succès de l'UDC. Le lien entre ces deux phénomènes ne peut être nié et doit être soulevé. Ce mémoire de recherche ne peut malheureusement pas élucider ce lien causal. Nonobstant, ce dernier ne peut être négligé. Si effectivement la présence d'un fossé urbain – rural jouait un rôle sur le positionnement de l'UDC, et non l'inverse, cela signifierait probablement que ce parti politique mobiliserait sur la ligne de conflit de cette opposition territoriale et, *in extenso*, le fossé pourrait être considéré comme un clivage politique dans le sens de Bartolini & Mair (1990 : 215-216) car l'élément organisationnel serait respecté. Néanmoins, seule une confirmation empirique de cette hypothèse pourrait valider cette thèse. Mais, au vu des résultats empiriques obtenus dans ce mémoire de recherche, il est possible de constater que le fossé urbain – rural est un phénomène imprévisible de par sa pérennité, sa saillance et des raisons causales de celui-ci. Dès lors, il paraît peu probable que l'UDC, ou toute autre organisation, puisse anticiper un écart de vote entre les communes rurales et urbaines, lors de la phase référendaire, permettant de déterminer un positionnement antérieur au vote populaire.

Les résultats empiriques obtenus par le tableau n°7 mettent également en évidence qu'une *alliance gouvernementale* lors de la phase référendaire, c'est-à-dire un consensus entre les quatre plus grands partis politiques suisses, serait susceptible de créer un fossé urbain – rural. Ce résultat demeure surprenant. En effet, selon ces résultats empiriques, un consensus politique créerait un comportement clivant. Il est possible d'interpréter cet état de fait comme une opposition civile et civique face à l'establishment, ce qui soulignerait un mécontentement, voire une rupture, entre le pouvoir politique et le peuple. Cependant, la réciproque de ce lien causal ne peut non plus pas être ignorée. En effet, une alliance gouvernementale se créerait-elle en amont pour éviter un fossé urbain – rural afin de ne pas mettre en péril l'objet soumis au scrutin populaire (Neidhart 1970) ? Une étude empirique sur la question aurait le mérite d'être réalisée afin de faire la lumière sur ce point.

L'autre acteur important de la phase référendaire est **les associations d'intérêts**. Leurs rôles et leurs implications, lors de la phase référendaire, restent encore méconnus mais ne sont pas négligeables selon Mach (2006 : 377). A partir de cet état des faits, deux sous-hypothèses ont été postulées : l'une mettant en exergue le rôle joué par les associations d'intérêts représentant les villes et les communes (H5.1.), et l'autre se penchant sur les hypothétiques causes venant des associations d'intérêts du milieu paysan (H5.2.). A travers les mots d'ordre de l'UVS et/ou l'ACS d'une part, et de l'USP d'autre part, deux variables indépendantes pour le soutien des associations d'intérêts ont été créées. Lorsque l'un de ces groupes d'intérêts se prononce, que cela soit pour ou contre la votation populaire, elle apporte son soutien « politique ». Pour une claire compréhension du propos développé dans ce mémoire de recherche, le test statistique d'une sous-hypothèse sera traité l'un après l'autre.

La première sous-hypothèse concernant le soutien des associations d'intérêts s'intéresse au lien entre le soutien des lobbys défendant *les intérêts des communes suisses et des intérêts des milieux urbains* (H5.1.). L'analyse univariée de la variable du soutien des associations des intérêts urbains montre qu'uniquement 9,4 % des votations populaires (N = 27), sur la période allant de 1999 jusqu'à 2014, ont reçu le soutien de l'UVS et/ou de l'ACS. Ce nombre est petit et risque de polluer le test statistique. Ce constat est observable par la probabilité d'erreur du test de Fisher qui vaut 1.8 %. Cette valeur demeure cependant inférieure au seuil de significativité fixé à 5 % qui démontre une relation significative entre le soutien des associations d'intérêts urbains et le fossé urbain – rural permettant de poursuivre l'analyse statistique. Par le biais de l'ANOVA, le coefficient d'association $\hat{\eta}^2$ montre que lorsque

l'UVS et/ou l'ACS soutiennent politiquement un scrutin populaire, cela expliquerait 2.8 % de l'écart de vote entre les communes urbaines et rurales. Dès lors, même si la valeur du coefficient $\hat{\text{Eta}}^2$ n'est pas très élevée, elle permet cependant d'apporter une explication causale au phénomène du fossé urbain – rural. Pour les raisons susmentionnées, la sous-hypothèse H5.1. est confirmée.

Il reste à savoir si *le soutien des associations d'intérêts du monde paysan* face au fossé urbain – rural aura le même destin que son confrère du monde urbain. L'analyse de la fréquence de la variable du soutien de l'USP montre que ladite organisation faitière a soutenu les deux tiers de toutes les votations populaires entre 1981 et 2014. Ce déséquilibre parmi les modalités risque de corrompre l'analyse statistique. Le test de Fisher confirme ces craintes. En effet, la relation statistique entre le soutien de l'USP et le fossé urbain – rural n'est pas significative avec une probabilité d'erreur s'élevant à 41,7 %, ce qui va largement au-delà du seuil de significativité fixé à 5 %. Par conséquent, la sous-hypothèse H5.2. est également infirmée. Ce résultat n'est pas surprenant. En effet, comme le souligne l'analyse de la fréquence de la variable du soutien politique de l'USP, cette organisation faitière se prononce, via les mots d'ordre lors de la phase référendaire, très fréquemment. Ce soutien politique de l'USP arrive si communément, qu'il sort du terreau de base dudit groupe d'intérêt qui est le monde paysan. En effet, l'USP au long de ces trente-trois dernières années s'est éloignée des intérêts ruraux et s'est mutée en une forme moins corporatiste et plus pluraliste notamment en défendant également les intérêts de la politique de sécurité et de l'asile. Dès lors, l'USP n'est plus une association défendant les intérêts purement ruraux ce qui expliquerait les résultats empiriques de cette sous-hypothèse.

Dans ce mémoire de recherche, le postulat de Mach (2006 : 377) ne peut être empiriquement et complètement validé. La raison sous-jacente se trouve certainement dans l'opérationnalisation de la variable indépendante du soutien politique des associations d'intérêts qui se limite, dans le cadre cette recherche, à la présence d'un mot d'ordre lors du vote de l'objet fédéral. Dès lors, la dimension « politique » du soutien des lobbys concernés n'a pas d'effet sur l'écart de vote entre les communes urbaines et rurales. Il est également à noter que la variable du soutien politique des associations d'intérêts urbains ne recoupe que la période allant de 1999 à 2014 contrairement à la variable du soutien des associations d'intérêts ruraux qui elle recoupe la période 1981 – 2014. En ce qui concerne le cas de l'UVS et de l'ACS, la représentation est déséquilibrée car il y a un grand nombre de cas manquant. A

l'autre extrême, pour le cas de l'USP, le soutien politique est clairement disproportionné car les deux tiers des votations populaires ont obtenu le soutien politique dudit groupe d'intérêt. Ce constat soulève le questionnement suivant : est-ce que l'USP soutient-elle toujours une votation populaire pour défendre un intérêt rural ? Au vu des résultats, la réponse pencherait vers le non. Dès lors, le choix des associations d'intérêts est à revoir, ou bien une approche qualitative à cette problématique, au cas par cas, se montrerait nécessaire.

Malgré le résultat positif concernant l'hypothèse 5.1., la prudence reste de mise. En effet, ces résultats empiriques, concernant le soutien politique des associations d'intérêts, valident la thèse que l'opposition entre les communes urbaines et rurales n'est pas articulée par une organisation. L'élément organisationnel de la définition du clivage politique de Bartolini & Mair (1990 : 215-216) demeure lacunaire. L'USP, organisation faîtière du monde rural, n'a de paysan que le nom. En ce qui concerne l'UVS et l'ACS, pour le monde urbain, les résultats obtenus par l'ANOVA lors du test de H5.1. contrediraient le propos susmentionné. Cependant, au vu du petit nombre d'observation ainsi que la petite valeur d' $\hat{\text{Eta}}^2$, il paraît peu aisé d'asseoir une confirmation solide et d'affirmer que les intérêts et les valeurs du camp urbain sont articulés par une organisation. Par sagesse, le terme de « fossé » est à privilégier à celui de « clivage ».

Pour conclure, l'analyse statistique de la partie analytique permet d'affirmer que la thématique d'une votation populaire, le positionnement des partis politiques lors du vote tout comme le soutien politique de l'UVS et/ou l'ACS, dans une moindre mesure, sont des déterminants statistiquement significatifs du fossé urbain – rural.

Les thèmes de l'agriculture, de la politique étrangère et de sécurité sont les plus déterminants pour un fort écart de vote entre les communes urbaines et rurales. Néanmoins, ces domaines ne déterminent pas automatiquement un fossé urbain – rural et d'autres thèmes peuvent être sujets à des fossés territoriaux plus saillants. Les résultats obtenus démontrent que le thème d'une votation populaire pourrait expliquer environ 30 % de la variance du fossé urbain – rural.

En ce qui concerne le positionnement partisan, il a été observé que lorsque l'UDC se positionne à l'encontre des autres partis gouvernementaux (alliance libérale-sociale) ou lorsque les quatre plus grands partis suisses se mettent tous d'accord (alliance

gouvernementale), ces configurations sont des déterminants pour un fort écart entre les lieux urbains et ruraux. Nonobstant, ces positionnements partisans ne déterminent pas de manière automatique un fossé urbain – rural et d’autres cas de figure peuvent être matière à des fossés urbains – ruraux plus saillants. Cependant, le positionnement des partis politiques expliquerait 9.7 % de la variance du fossé urbain – rural.

Pour finir, le soutien politique des associations d’intérêts urbains (UVS et ACS) lors de la phase référendaire par le biais de recommandations de vote aurait statistiquement un impact sur la différence de vote entre le milieu urbain et rural. L’appoint politique de ces groupes d’intérêts justifierait 2.8 % de la variance du fossé urbain – rural. Ce résultat est à considérer avec précaution de par une période plus courte que le reste des analyses statistiques de ce mémoire de recherche, et de par une opérationnalisation qui reste discutable.

A travers le test statistique des hypothèses de recherches, cette étude met en exergue que le type de la votation, son impulsion ainsi que le soutien politique de l’USP ne sont pas des déterminants pouvant expliquer un écart de vote entre localités urbanisées et ruralisées.

V. Conclusion :

En guise de conclusion, ce mémoire de recherche apporte une série de réponses à la problématique soulevée qui consistait en une étude globale autour du fossé urbain – rural, c'est-à-dire de l'écart des résultats des votes entre les communes urbaines et rurales. Cette étude globale a appréhendé la problématique en deux parties. En premier lieu, la partie descriptive se questionne sur la pérennité du fossé urbain – rural et son évolution le long des trente-trois dernières années. Dans un second lieu, la partie analytique se penche sur les déterminants en lien avec les votations populaires du fossé urbain – rural tels que les thématiques des objets soumis au scrutin du peuple, le type de la votation populaire, l'impulsion de cette dernière, le positionnement des partis politiques lors de la phase référendaire ainsi que le soutien politique des associations des intérêts urbains et ruraux. Cette étude en deux phases permet d'apporter des réponses générales et globales sur un phénomène peu étudié par les chercheurs scientifiques.

L'analyse statistique de la partie descriptive permet de conclure que le fossé urbain – rural est bien pérenne depuis 1981 jusqu'à 2014 mais que celui-ci n'est pas fort. En effet, le résultat obtenu est nuancé par un fossé, en moyenne, peu saillant mais qui peut devenir plus fort selon le contexte. Ce résultat empirique confirme ceux obtenus par Caramani (2005) et Hug & Sciarini (2002) qui postulaient la présence d'un fossé urbain – rural tout en nuancant leurs propos en précisant la faiblesse dudit fossé.

Par ailleurs, les analyses statistiques mettent en exergue que le fossé urbain – rural a été constant lors de ces trente-trois dernières années avec des variations allant jusqu'à 1,70 % en fonction des législatures. Des indices que le contexte exogène est un facteur explicatif n'est pas à omettre dans l'explication de cette variance. Ce constat rejoint celui d'une majorité de politologues (Brunner & Sciarini 2002 ; Frogner 2007 ; Kriesi 1998b, 2003 ; Kriesi et al. 2006 ; Leuthold et al. 2007 ; Lipset & Rokkan 1967 ; Martin 2007 ; Mazzoleni et al. 2005 ; Racine 1994 ; Rennwald 2006 ; Sciarini 2002 ; Sciarini et al. 2014 ; Seiler 1977) qui affirment également la constance temporelle de la saillance du fossé urbain – rural. Ces résultats statistiques font valoir que, parmi les indicateurs exogènes pouvant déterminer le fossé urbain – rural, les variables contextuelles liées à l'unité d'observation sont celles ayant le plus de chance d'aboutir.

L'analyse statistique de la partie analytique permet de conclure que la thématique d'une votation populaire, le positionnement des partis politiques ainsi que, dans une moindre mesure, le soutien politique des associations d'intérêts urbains lors du vote sont trois déterminants statistiquement significatifs du fossé urbain – rural. Les thèmes de l'agriculture, de la politique étrangère et de sécurité sont les plus déterminants pour un fort écart de vote entre les communes urbaines et rurales. Ces résultats empiriques mettent fin à la bisbille entre, d'un côté, Brunner & Sciarini (2002), Kriesi (1998b) ou encore Rennwald (2006) et, d'un autre côté, Christin et al. (2002 : 257-258) concernant la détermination clivante, sur un plan territorial, des votations populaires sur le thème de l'agriculture. Par ailleurs, les résultats obtenus dans ce mémoire de recherche confirment les études empiriques de Christin et al. (2002), Racine (1994) et Sardi & Widmer (1993) concernant le fait que les votations fédérales en lien avec la politique étrangère créent un fossé urbain – rural saillant. Néanmoins, une nuance est à apporter. Ces domaines ne déterminent pas automatiquement un fossé urbain – rural et d'autres thèmes peuvent être sujets à des fossés territoriaux plus saillants. En moyenne, 30 % du thème de la votation populaire expliquerait la variance de l'écart de vote entre les communes urbaines et rurales. Les domaines de la politique agricole et étrangère sont les plus déterminants sans néanmoins pouvoir parler de la relation causale absolue.

En ce qui concerne le positionnement partisan, il a été observé que lorsque l'UDC se positionne à l'encontre des autres partis gouvernementaux (alliance libérale-sociale) ou lorsque les quatre plus grands partis suisses se mettent tous d'accord (alliance gouvernementale), ces configurations sont des déterminants pour un fort écart de vote entre les lieux urbains et ruraux. Ce résultat scientifique va dans la lignée de Hix (1999), Kriesi et al. (2006 : 929), Taggart (1998 : 375) ainsi que Rennwald (2006 : 18) qui affirmaient que l'UDC, parti aux origines agrariennes, avait un rôle territorialement clivant lorsqu'il se positionnait à l'encontre des autres partis. Néanmoins, ces positionnements partisans ne déterminent pas automatiquement un fossé urbain – rural et d'autres configurations peuvent être sujettes à des clivages territoriaux plus saillants. Cependant, le positionnement des partis politiques expliquerait 9,7 % de la variance du fossé urbain – rural. Malgré cela, les relations causales où le positionnement politique impacterait le fossé urbain – rural ne seraient pas absolues car la relation réciproque demeure. Cet état de fait ne permet pas de qualifier le fossé en tant que clivage politique. De plus, les résultats obtenus soulèvent une série de problématiques telle que le vote contestataire ou encore les facteurs de la campagne référendaire.

Le dernier résultat significatif obtenu dans la recherche des déterminants du fossé urbain – rural est le soutien politique de l'ACS et/ou l'UVS. En effet, selon les tests statistiques, le soutien des associations d'intérêts urbains pourrait expliquer 2,8 % du fossé urbain – rural. Certes, ce résultat n'est pas élevé mais demeure significatif et, dès lors, ne peut être nié. Cependant, une précaution est de mise. En effet, le petit nombre d'observation ainsi que l'opérationnalisation amphibologique de cette variable ne permettent pas d'asseoir cette validation sur une assise solide.

Ce mémoire de recherche, à travers le test statistique des hypothèses de recherches met également en exergue que le type de la votation, son impulsion ainsi que le soutien politique des associations d'intérêts ruraux (USP) ne sont pas des déterminants pouvant expliquer un écart de vote entre localités urbanisées et ruralisées. Ces infirmations vont à l'encontre de Trechsel & Sciarini (1998 : 105-106) qui affirmaient empiriquement que le type des votations populaires était corrélé à leurs thématiques, et celles de Mach (2006 : 377) affirmant le rôle non négligeable, mais méconnu, des associations d'intérêts lors des phases référendaires.

Le parti pris de nommer le phénomène de différenciation du comportement de vote entre les communes urbaines et rurales en tant que « fossé » est maintenu. En effet, comme vu précédemment dans le cadre théorique, ce phénomène a été nommé en tant que « clivage » et de nombreux politologues l'ont intitulé « centre – périphérie » (Lipset & Rokkan 1967), « gagnants – perdants de la mondialisation » (Kriesi 1998b) ou encore « ouverture – fermeture » (Brunner & Sciarini 2002). Ces trois clivages décrivent un seul et même phénomène sous la forme de trois dimensions (politique, économique et culturel). Les résultats scientifiques obtenus dans cette recherche démontrent que l'antinomie entre le monde urbain et rural n'est ni organisée sous la forme d'un parti politique, ni sous la forme d'une association d'intérêts. Ce constat empirique démontre que l'élément organisationnel, décrit dans la définition du clivage politique (Bartolini & Mair 1990 : 215-216), n'est pas respecté. Les résultats obtenus dans cette étude confirment la caducité de la théorie du clivage « centre – périphérie » (Lipset & Rokkan 1967). En effet, parmi les résultats obtenus, rien ne permet d'affirmer une tension entre le centre (communes urbaines) et la périphérie (communes rurales) sur le plan politique, économique et culturel. Le postulat de Hug & Sciarini (2002) affirmant la présence du clivage « centre – périphérie » en Suisse mais de manière peu saillante paraîtrait, selon les résultats de ce mémoire de recherche, plausible. Néanmoins, les théories des clivages « gagnants – perdants de la mondialisation » (Kriesi 1998b) et « ouverture – fermeture » (Brunner & Sciarini 2002) ne sont pas pour autant

invalidées. En effet, en ce qui concerne les dimensions économiques et culturelles, il est possible de retrouver certains éléments concordants avec les théories de Brunner & Sciarini (2002) et Kriesi (1998b). Le fossé apparent, lors des votations populaires sur la politique étrangère, permet de consolider la thèse d'un fossé entre les localités urbaines et rurales. En ce qui concerne la dimension politique, il est possible d'affirmer qu'une opposition entre, d'une part, l'UDC et, d'autre part les partis politiques de gauche jouerait un rôle dans la structuration politique autour du fossé urbain – rural. Cependant, il demeure ardu de pouvoir pleinement, et empiriquement, valider la thèse des clivages « gagnants – perdants de la mondialisation » (Kriesi 1998b) et « ouverture – fermeture » (Brunner & Sciarini 2002). En effet, les théoriciens des clivages en question basent leurs présomptions sur des données au niveau individuel basées sur une unité d'observation des individus résidant dans un certain type de communes. *A contrario*, ce mémoire de recherche se repose sur des données qui se situent au niveau agrégé ayant comme unité d'observation les votations populaires entre 1981 et 2014 et dont l'unité d'analyse est les résultats des votes des communes politiques. Inférer et, *in extenso*, confirmer une théorie basée sur des unités d'observations individuelles à travers des résultats empiriques basés sur des données agrégées est une erreur écologique que cette étude refuse de faire. Dès lors, sans pouvoir expressément valider une quelconque théorie des clivages sur le phénomène étudié dans cette recherche, le terme de « fossé » se justifie amplement et permet une certaine distanciation avec des théories voisines n'employant pas la même méthodologie que celle-ci.

Les résultats statistiques et empiriques obtenus dans ce mémoire de recherche permettent de clarifier les zones d'ombres dans la littérature scientifique tout en consolidant des affirmations établies. Cet apport scientifique, aussi petit qu'il soit, n'est pas négligeable car il permet de faire avancer l'état de la connaissance scientifique en la matière.

Les points forts de ce mémoire de recherche sont nombreux. Tout d'abord, les confirmations et infirmations obtenues par les tests des hypothèses de recherche permettent d'éliminer certaines zones d'ombres autour de la problématique tels que les questions intrinsèques liées au fossé urbain – rural (sa pérennité, son évolution) ou bien les causes effectives de ce fossé. De surcroît, cette recherche scientifique est une des rares études globales et générales sur l'étude du fossé urbain – rural qui a trop souvent été mis de côté par les chercheurs scientifiques (e.g. Bartolini 2000 ; Goldberg 2013, 2014 ; Inglehart 1977 ; Manza et al. 1995). En effet, cette étude a les avantages de travailler sur une longue période d'étude dû aux

données communales disponibles depuis l'année 1981. Par ailleurs, une approche globale de la problématique considère les principaux traits liés aux votations populaires en appréciant les acteurs principaux de la phase référendaire (les partis politiques et les associations d'intérêts), le sujet, le type et l'impulsion desdites votations. Cela a permis d'obtenir une image globale autour du fossé urbain – rural suite aux votations. L'étude de ce fossé, par le biais des données communales, permet un regard différent et plus subtil autour de cette question et relativise les observations cantonales faites concernant cette question qui amenuisait l'effet de cette opposition territoriale.

Néanmoins, ce mémoire de recherche atteint rapidement ses limites. En effet, il est possible de soulever un ensemble de points faibles. Premièrement, cette recherche empirique omet la considération d'autres facteurs qui jouent un rôle important et non négligeable dans le vote. Parmi ces facteurs, il est possible de nommer, à titre d'exemple, l'effet des campagnes référendaires ou encore le rôle des médias. Ces facteurs n'ont pas pu être traités dans cette étude empirique pour des raisons de manque de données statistiques qui auraient permis une représentation fiable, valide et représentative de ces facteurs. Deuxièmement, d'autres éléments en lien, ou non, avec les votations populaires et le processus de prise de décision n'ont pas été appréhendés dans cette recherche. En effet, le niveau économique des communes politiques, le soutien politique des conseillers nationaux et des conseillers aux États lors de la phase parlementaire ou encore les acteurs et les débats de la phase pré-parlementaire pourraient, éventuellement, jouer un certain rôle dans la saillance du fossé urbain – rural. Malheureusement, le test statistique d'autres déterminants n'a pas été exécuté car la littérature scientifique n'apportait pas un support théorique suffisant. Nonobstant, par le biais d'une approche exploratoire, d'autres causes au fossé urbain – rural ne sont pas exclues. Troisièmement, le cadre théorique et l'opérationnalisation de certains concepts peuvent rester discutables. Assurément, l'approche de la problématique demeure démesurée et les réponses provisoires apportées ne rendent pas entièrement compte de la réalité du fossé étudié. Par ailleurs, des facteurs propres aux communes politiques et des facteurs individuels sont complètement passés sous silence. Ce choix se justifie par une volonté propre de rester sur des facteurs liés aux votations populaires mêmes. De plus, comme discuté dans ce travail de mémoire, certaines opérationnalisations, et essentiellement celle du soutien des associations d'intérêts restent fortement discutables mais l'opacité de certaines données ne permettait pas un traitement valide de ces dernières. Quatrièmement, il est impossible d'étudier un clivage politique, ou dans le cas présent un fossé, sans appréhender les autres clivages et fossés

susceptibles d'être effectifs. En effet, ce mémoire de recherche ne prend pas en considération les autres clivages tels que, par exemple, le religieux ou le linguistique⁴¹ qui pourraient avoir une influence sur le fossé étudié. De plus, les déterminants décelés dans le cadre de ce mémoire de recherche peuvent être de meilleures causes pour des clivages et/ou fossés annexes. Pour finir, les limites des études quantitatives sont bien connues de tous les chercheurs scientifiques et ce mémoire n'échappe pas à celles-ci. En effet, les résultats obtenus dans cette recherche scientifique sont globaux. La généralisation des explications d'un phénomène en abstrait tout particularisme. Même si le fait d'avoir une vision globale est un point fort de ce travail, elle reste cependant une épée de Damoclès car elle en soustrait toute spécificité qu'une étude de terrain, ou autre analyse qualitative, aurait pu mettre en évidence, c'est-à-dire un ensemble détaillé d'explications que malheureusement une analyse quantitative ne peut mettre en exergue.

Ce mémoire de recherche soulève, dès lors, un certain nombre de problématiques. L'étude du fossé urbain – rural met en évidence que ce phénomène n'est certainement ni un fait, ni une conséquence ayant un crucial impact en Suisse. En effet, le fossé urbain – rural peut être considéré comme un élément marginal du comportement politique suisse. Cependant, suite aux dimanches de votations, lorsque ce fossé se manifeste un peu plus fortement que d'habitude, il est courant de constater un soulèvement médiatique suite à ce phénomène qui, postérieurement, est suivi d'analyses empiriques de politologues. A titre d'exemple, suite à la votation du 9 février 2014 sur l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse », le 24 Heures titre sa une « Une Suisse divisée chamboule ses relations avec l'Europe » (10 février 2014), la Tribune de Genève titre simplement par « La rupture » (10 février 2014), le 19:30 de la RTS illustre la problématique du fossé urbain – rural avec deux sujets prenant les exemples de la commune rurale de Courtepin (FR) et de la commune urbaine de Thoune (BE) dans son édition du 10 février 2014, le 12h30 de la RTS La Première propose un débat entre l'UVS et le syndic de Lausanne lors de son édition du 10 février 2014 intitulé « Immigration de masse, la fracture ville-campagne », le Quotidien jurassien parle de « fracture béante » (10 février 2014), le 20 minutes parle sans crainte de « clivage régional » lors de son édition du 10 février 2014. Ces quelques exemples reflètent le soulèvement médiatique suite à la manifestation d'un fossé urbain – rural consécutif à une votation populaire. La question qui se soulève est donc de comprendre pourquoi un tel phénomène, marginal par essence, produit un

⁴¹ « Le clivage linguistique » n'est à proprement pas parlé un clivage politique mais plutôt une division politique. Dû à sa grande fréquence, cette division est nommée en tant que clivage dans les médias.

tel débat médiatique et scientifique. En effet, le fossé étudié dans le cadre de ce mémoire de recherche, comme tous les autres fossés politiques, touche les deux piliers de la politique suisse : le fédéralisme et la démocratie directe. Il est à noter que la dimension culturelle des fossés politiques est celle qui manifeste un plus grand remous et une plus grande attention des journalistes, éditorialistes, analystes et citoyens. Il est donc légitime de s'interroger sur le fait que l'identité nationale, reflétée par la dimension culturelle du fossé, c'est-à-dire linguistique, religieuse ou encore territoriale, est probablement heurtée lors de la présence d'un phénomène de ce type. Cela fragiliserait-il les deux piliers soutenant la nation helvète ? Cette problématique serait à approfondir mais, il demeure possible d'affirmer que la présence d'un fossé culturel, notamment territorial, ne laisse ni les citoyens, ni les médias et, dans une moindre mesure les politiques, insensibles malgré l'importance effective du fossé. En dépit de l'importance marginale du fossé urbain – rural, ce dernier donne un coup de pied à la fourmilière déstabilisant la charpente de l'essence même de la nation suisse.

VI. Bibliographie :

BARTOLINI, Stefano. 2000. Industrialization, Urbanization, and Labour's Response. In : BARTOLINI, Stefano, *The Political Mobilization of the European Left, 1860-1980*. Cambridge : Cambridge University Press, 122-179.

BARTOLINI, Stefano & MAIR, Peter. 1990. Identity, Competition and Electoral Availability. The stabilization of European Electorates 1885-1985. Cambridge, New York : Cambridge University Press.

BOLLIGER, Christian & RIELLE, Yvan. 2008. Datensatz der eidgenössischen Volksabstimmungen ab 1848 : Codebuch. Bern : Institut für Politikwissenschaft.

BORNISCHER, Simon. 2007. Social Structure, Collective Identities, and Paterns of Conflict in Party Systems : Conceptualizing the Formation and Perpetuation of Cleavages. *Paper for the workshop "Politicising Socio-Cultural Structures : Elite and Mass Perspectives on Cleavages", ECPR Helsinki Joint Sessions*.

BRUNNER, Matthias & SCIARINI, Pascal. 2002. L'opposition ouverture-traditions. In : HUG, Simon & SCIARINI, Pascal (Eds.), *Changements de valeurs et nouveaux clivages politiques en Suisse*. Paris : L'Harmattan, 135-178.

CAPPELLETTI, Fabio. 2012. Exercice pratique 6. Conseil national : Majorités et alliances. *Cas pratique au sein du séminaire de Politique Suisse I*. Université de Genève.

CARAMANI, Daniele. 2005. L'évolution de la territorialité des clivages en Europe : une étude comparative depuis la moitié du XIXe siècle. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2005/1, Vol. 12 : 47-76.

CHRISTIN, Thomas, HUG, Simon & SCIARINI, Pascal. 2002. La mobilisation des clivages lors des votations populaires. In : HUG, Simon, SCIARINI, Pascal (Eds.), *Changements de valeurs et nouveaux clivages politiques en Suisse*. Paris : L'Harmattan, 237-267.

CONSTITUTION FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE (Cst). 1999. RS 101 ;
État le 18 mai 2014.

DALTON, Russell J. 1984. Cognitive Mobilization and Partisan Dealignment in Advanced Industrial Democracies. *Journal of Politics*, 46(1) : 264-284.

DALTON, Russell J. 2000. Citizen Attitude and Political Behavior. *Comparative Political Studies*, 33(6-7) : 912-940.

DEEGAN-KRAUSE, Kevin. 2007. New Dimensions of Political Cleavage. In : DALTON, Russell J. & KLINGEMANN, Hans-Dieter (Eds.), *The Oxford Handbook of Political Behavior*, (Ch. 28). Oxford : Oxford University Press.

ELFF, Martin. 2007. Social Structure and Electoral Behaviour in Comparative Perspective : The Decline of Social Cleavages in Western Europe Revisited. *Perspectives on Politics*, 5 : 277-294.

EVANS, Jocelyn A. J. 2003. Voters and voting : An introduction. London, Thousand Oaks, New Delhi : Sage.

FRANKLIN, Mark, MACKIE, Tom & VALEN, Henry. 1992. Electoral change : Responses to evolving social and attitudinal structures in western countries. Cambridge : Cambridge University Press.

FROGNIER, André-Paul. 2007. Application du modèle de Lipset et Rokkan à la Belgique. *Revue internationale de Politique Comparée*, 2007/2, Vol. 14 : 281-302.

GOLDBERG, Andreas C. 2013. Individual and contextual determinants in cross-cleavage relationship. Rhodes : Paper prepared for the 2nd European Conference on Comparative Electoral Research, 1-29.

GOLDBERG, Andreas C. 2014. The impact of religion on voting behavior – a multilevel approach for Switzerland. *Swiss Political Science Review*, 1-25.

HIX, Simon. 1999. Dimensions and Alignments in European Union Politics : Cognitive Constraints and Partisan Responses. *European Journal of Political research*, 35(I) : 69-106.

HUG, Simon & SCIARINI, Pascal. 2002. Introduction. In : HUG, Simon & SCIARINI, Pascal (Eds.), *Changements de valeurs et nouveaux clivages politiques en Suisse*, Paris : L'Harmattan, 12-28.

HUG, Simon & TRECHSEL, Alexander H. 2002. Clivage et identification partisane. In : HUG, Simon & SCIARINI, Pascal (Eds.), *Changements de valeurs et nouveaux clivages politiques en Suisse*, Paris : L'Harmattan, 207-235.

IHL, Olivier. 1996. Le vote. Paris : Clefs-Montchrestin.

INGLEHART, Ronald. 1977. The silent revolution : Changing values and political styles among Western publics. Princeton : Princeton University Press.

KNUTSEN, Oddbjørn & SCARBROUGH, Elinor. 1995. Cleavage politics. In : VAN DETH, Jan & SCARBROUGH, Elinor (Eds.), *The impact of values*. Oxford : Oxford University Press, 492-523.

KRIESI, Hanspeter. 1994. Les démocraties occidentales. Une approche comparée. Paris : Economica.

KRIESI, Hanspeter. 1998a. Le système politique suisse. Paris : Economica (2ème édition).

KRIESI, Hanspeter. 1998b. The transformation of cleavage politics – The 1997 Stein Rokkan lecture. *European Journal of Political Research*, 33(2) : 165-185.

KRIESI, Hanspeter. 2001. The Federal Parliament : The limits of institutional Reform. In : LANE, Jan-Erik (Eds.), *The Swiss Labyrinth. Institutions, Outcomes and Redesign*. London : Frank Cass, 59-76.

KRIESI, Hanspeter. 2003. The Transformation of the National Political Space in a Globalizing World. In : IBARRA, Pedro (Eds.), *Social Movements and Democracy*. New York : Palgrave Macmillan, 195-210.

KRIESI, Hanspeter, GRANDE, Edgar, LACHAT, Romain, DOLEZAL, Martin, BORNSCHIER, Simon & FREY, Timotheos. 2006. Globalization and the transformation of the national political space : Six European countries compared. *European Journal of Political Research*, 45 (6) : 921-956.

LADNER, Andreas. 2004. The Political Parties and the Party System. In : KLÖTI, Martin, KNOEPFEL, Peter, KRIESI, Hanspeter, LINDER, Wolf & PAPADOPOULOS, Yannis (Eds.), *Handbook of Swiss Politics*. Zurich : Neue Zürcher Zeitung Publishing : 197-142.

LADNER, Andreas. 2007. Political parties. In : KLÖTI, Ulrich, KNOEPFEL, Peter, KRIESI, Hanspeter, PAPADOPOULOS, Iannis & SCIARINI, Pascal (Eds.), *Handbook of Swiss Politics*. Zurich : Neue Zürcher Zeitung Publishing : 309-334.

LADNER, Andreas. 2009. Local government and metropolitan regions in federal systems : Swiss Confederation. In : KINCAID, John & STEYTLER, Nico (Eds.), *A Global Dialogue on Federalism, Volume VI : Local Government and Metropolitan Regions in Federal Systems*. McGill Queens University Press : 329-362.

LAZARFELD, Paul Felix, BERELSON, Bernard & GAUDET, Hazel. 1948. *The People's Choice : How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*. New York : Columbia University Press.

LEUTHOLD, Heinrich, HERMANN, Michael & FABRIKANT, Sara Irina. 2007. Making the political landscape visible : mapping and analyzing voting patterns in an ideological space. *Environment and Planning B : Planning and Design*, 34(5) : 785-804.

LIJPHART, Arend. 1979. Religious vs. Linguistic vs. Class Voting : The "Crucial Experiment" of Comparing Belgium, Canada, South Africa, and Switzerland. *The American Political Science Review*, 73(2) : 442-458.

LIJPHART, Arend. 2012. *Patterns of Democracy. Government Forms in Thirty-Six Countries*. New Haven : Yale University Press.

LIPSET, Seymour Martin & ROKKAN, Stein. 1967. *Cleavage Structures, Party Systems, and Voter Alignments : An Introduction*. In : LIPSET, Seymour Martin & ROKKAN, Stein (Eds.), *Party systems and voter alignments : cross-national perspectives*, New York : Free Press.

LOI SUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE (Loi sur le Parlement, LParl). 2002. RS 171.10 ; État le 25 novembre 2013.

MACH, André. 2006. *Associations d'intérêts*. In : KLÖTI, Ulrich, KNOEPFEL, Peter, KRIESI, Hanspeter, PAPADOPOULOS, Iannis & SCIARINI, Pascal (Eds.), *Handbook of Swiss Politics*. Zurich : Neue Zürcher Zeitung Publishing : 369-391.

MANZA, Jeff, HOUT, Michael & BROOKS, Clem. 1995. *Class voting in capitalist democracies since World War II : Dealignment, Realignment, or Trendless Fluctuation ?*. *Annual review of sociology*, 21 : 137-162.

MARTIN, Pierre. 2007. *Comment analyser les changements dans les systèmes partisans d'Europe occidentale depuis 1945 ?*. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2007/2, Vol. 14 : 263-280.

MAZZOLENI, Oscar, PECHU, Cécile & MASULIN, Maurizio. 2005. *Dimensions socio-professionnelles et explication du vote en Suisse. Le cas de l'Union démocratique du centre*. *Revue française de science politique*, 55(4) : 663-689.

NEF, Rolf. 1980. *Struktur, Kultur und Abstimmungsverhalten. Zur interregionalen Variation von politischen Präferenzen in der Schweiz 1950-1977*. *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 6(2) : 155-190.

NEF, Rolf. 1988. Die Schweizer Referendumsdemokratie. Wahl und Plebiszit als unterschiedliche Artikulationskanäle im Rahmen der politischen Kultur. In: Landeszentrale für politische Bildung Baden-Württemberg (Eds.), *Der Bürger im Staat - Die Schweiz*. Stuttgart : 55-60.

NEIDHART, Leonhard. 1970. Plebiszit und pluralitäre Demokratie, Eine Analyse der Funktionen des schweizerischen Gesetzesreferendums. Bern.

NICOLET, Sarah & SCIARINI, Pascal (Eds.). 2010. Le destin électoral de la gauche. Analyse du vote socialiste et vert en Suisse. Genève : Georg.

PAPPI, Franz Urban. 1983. Konfliktlinien. In: NOHLEN, Dieter (Eds.), *Pipers Wörterbuch zur Politik Band 2*, München : Piper, 183-191.

POGGI, Gianfranco. 1990. The State. Its Nature, Development and Prospects. Cambridge : Polity Press.

RACINE, Jean-Bernard. 1994. Langues et identités territoriales en Suisse : les leçons géographiques d'un vote historique ou la Suisse à l'heure du rideau de rösti. *Annales de Géographie*, n°576, 152-169.

RENNWALD, Line. 2006. L'évolution de l'impact des clivages sur le choix partisan en Suisse entre 1995 et 2003 : Clivage de classe et vote pour le PS et l'UDC. Maîtrise : Université de Genève.

SARDI, Massimo & WIDMER, Eric. 1993. L'orientation du vote. In: KRIESI, Hanspeter (Eds.), *Citoyenneté et démocratie directe. Compétence, participation et décision des citoyens et citoyennes suisses*, Zurich : Editions Seismo

SCHMITTER, Philippe C. 1974. Still the Century of Corporatism ? In: SCHMITTER, Philippe C. & LEHMBRUCH, Gerhard (Eds.), *Trends towards Corporatist Intermediation*, London : Sage, 7-48.

SCHULER, Martin, DESSEMONTET, Pierre & JOYE, Dominique. 2005. Les niveaux géographiques de la Suisse. Neuchâtel, diff. : Office fédéral de la statistique.

SCIARINI, Pascal. 2002. L'opposition centre-périphérie. In : HUG, Simon & SCIARINI, Pascal (Eds.), *Changements de valeurs et nouveaux clivages politiques en Suisse*, Paris : L'Harmattan, 179-206.

SCIARINI, Pascal, NAI, Alessandro & TRESCH, Anke. 2014. Analyse de la votation fédérale du 9 février 2014. *Analyses des votations VOX*, Université de Genève.

SEILER, Daniel-Louis. 1977. Clivages, régions et science politique : application d'un schéma d'analyse aux cas de la Suisse et de la Belgique. *Canadian Journal of Political Science*, X(3), 447-472.

SEILER, Daniel-Louis. 1987. Enjeux et partis politiques en Suisse. *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°43, 115-138.

TAGGART, Paul. 1998. A Touchstone of Dissent : Euroscepticism in Contemporary Western European Party Systems. *European Journal of Political Research*, 33(3) : 363-388.

TRECHSEL, Alexander H. 1995. Clivages en Suisse : Analyse des impacts relatifs des clivages sur l'électorat suisse lors des élections fédérales. *Etudes et recherches*, vol. 31. Genève : Université de Genève.

TRECHSEL, Alexander H. 2007. Popular Votes. In : KRIESI, Hanspeter et al. (Eds.), *Handbook of Swiss Politics*, 2nd edition. Zurich Verlag, 435-461.

TRECHSEL, Alexander H. & SCIARINI, Pascal. 1998. Direct democracy in Switzerland : Do elites matter ? *European Journal of Political Research*, 33(1) : 99-123.

VII. Sitographie :

ASSOCIATION DES COMMUNES SUISSES (ACS),
<http://www.chgemeinden.ch/fr/politik/index.php> (consulté le 22 février 2015).

CH.CH, *Plateforme commune de la Confédération, des cantons et communes*,
<https://www.ch.ch/fr/> (consulté le 22 février 2015).

CURIA VISTA, *Base de données des objets parlementaires*,
www.parlement.ch/f/dokumentation/curia-vista/pages/default.aspx (consulté le 22 février 2015).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS), *Agglomérations et aires métropolitaines 2000*,
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/11/geo/analyse_regionen/04.html
(consulté le 22 février 2015).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS), *Répertoire officiel des communes*,
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/gem_liste/03.html
(consulté le 22 février 2015).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS), *Résultats détaillés des votations populaires fédérales*,
www.bfs.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/data/01.html
(consulté le 22 février 2015).

SWISSVOTES, *Die Datenbank der eidgenössischen Volkabstimmungen*,
<http://www.swissvotes.ch> (consulté le 22 février 2015).

UNION DES VILLES SUISSES (UVS), <http://staedteverband.ch/fr/bienvenue> (consulté le 22 février 2015).

VIII. Annexes :

VIII.1. Annexe n°1 :

Arborescence des thématiques des votations populaires selon Bolliger & Rielle (2008 :14-17)

<u>Premier niveau</u> ⁴²	<u>Deuxième niveau</u> ⁴³	<u>Troisième niveau</u> ⁴⁴
01. Ordre public	011. Identité nationale	
		0121. <i>Constitution fédérale</i>
		0122. <i>Procédure de révision constitutionnelle</i>
	012. Système politique	0123. <i>Législation</i>
		0124. <i>Système électoral</i>
		0131. <i>Gouvernement, administration</i>
	013. Institutions	0132. <i>Parlement</i>
		0133. <i>Tribunaux</i>
		0134. <i>Banque nationale</i>
		0141. <i>Initiative populaire</i>
	014. Droits populaires	0142. <i>Référendum</i>
		0143. <i>Droit de vote</i>
		0151. <i>Questions territoriales</i>
	015. Fédéralisme	0152. <i>Relations entre Confédération et cantons</i>
		0153. <i>Répartition des tâches</i>
		0161. <i>Droit international</i>
	016. Droit, ordre public et juridique	0162. <i>Droits fondamentaux</i>
	0163. <i>Droit de cité</i>	
	0164. <i>Droit civil</i>	
	0165. <i>Droit pénal</i>	

⁴² Ou variable « Thématiques »

⁴³ Ou variable « Sous-thématiques »

⁴⁴ Ou variable « sous-sous-thématiques »

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>	<u>Troisième niveau</u>
02. Politique étrangère	021. Principes directeurs	0211. <i>Neutralité</i>
		0212. <i>Indépendance</i>
		0213. <i>Bons offices</i>
	022. Europe	0221. <i>AELE</i>
		0222. <i>UE</i>
		0223. <i>EEE</i>
		0224. <i>Autres institutions européennes</i>
	023. Organisations internationales	0231. <i>ONU</i>
		0232. <i>Autres institutions</i>
	024. Aide en faveur des pays en développement	
	025. Relations bilatérales (traités)	
	026. Politique économique extérieure	0261. <i>Soutien aux exportations</i>
		0262. <i>Politique douanière</i>
027. Diplomatie		
028. Suisses à l'étranger		

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>	<u>Troisième niveau</u>
03. Politique de sécurité	031. Sécurité publique	0311. <i>Protection de la population</i>
		0312. <i>Sûreté intérieure</i>
		0313. <i>Police</i>
	032. Armée	0321. <i>Armée (aspects généraux)</i>
		0322. <i>Organisation militaire</i>
		0323. <i>Armement</i>
		0324. <i>Constructions militaires</i>
		0325. <i>Objection de conscience – service civil</i>
		0326. <i>Suppression de l'armée</i>
		0327. <i>Formation militaire</i>
		0328. <i>Engagements à l'étranger</i>
	033. Approvisionnement du pays	

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>	<u>Troisième niveau</u>
04. Economie	041. Politique économique	0411. <i>Politique conjoncturelle</i>
		0412. <i>Politique concurrentielle</i>
		0413. <i>Politique structurelle</i>
		0414. <i>Prix</i>
		0415. <i>Protection des consommateurs</i>
	042. Travail et emploi	0421. <i>Conditions de travail</i>
		0422. <i>Temps de travail</i>
		0423. <i>Partenaires sociaux</i>
		0424. <i>Politique du marché de travail</i>
	043. Finances	0431. <i>Politique monétaire</i>
		0432. <i>Banques, bourses, assurances</i>
	044. Tourisme et loisirs	0441. <i>Tourisme</i>
		0442. <i>Hôtellerie</i>
0443. <i>Loteries – jeux – casinos</i>		

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>
05. Agriculture⁴⁵	051. <i>Politique agricole</i>
	052. <i>Production animale</i>
	053. <i>Production végétale</i>
	054. <i>Sylviculture</i>
	055. <i>Pêche – chasse – animaux domestiques</i>

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>	<u>Troisième niveau</u>
06. Finances publiques	061. Impôts	0611. <i>Impôts (aspects généraux)</i>
		0612. <i>Système fiscal</i>
		0613. <i>Impôts directs</i>
		0614. <i>Impôts indirects</i>
	062. <i>Ordre financier</i>	
	063. <i>Dépenses publiques</i>	
	064. <i>Mesures d'économies, mesures d'assainissement</i>	

⁴⁵ La thématique « Agriculture » ne possède pas de sous-sous-thématiques (thématique du 3^{ème} niveau).

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>
07. Energie⁴⁶	071. Politique énergétique
	072. Energie nucléaire
	073. Energie hydro-électrique
	074. Energies alternatives
	075. Produits pétroliers et gaz

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>	<u>Troisième niveau</u>
08. Transports et infrastructures	081. Politique des transports	0811. <i>Transports au sein des agglomérations</i>
		0812. <i>Trafic en transit</i>
	082. Trafic routier	0821. <i>Constructions routières</i>
		0822. <i>Trafic poids lourds</i>
	083. Chemins de fer	0831. <i>Trafic marchandises</i>
		0832. <i>Trafic voyageurs</i>
	084. Trafic aérien	
	085. Navigation	
086. Poste		
087. Télécommunication		

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>	<u>Troisième niveau</u>
09. Environnement	091. Sol	0911. <i>Aménagement du territoire</i>
		0912. <i>Droit foncier</i>
	092. Logement	0921. <i>Loyers et location</i>
		0922. <i>Construction de logements et propriété</i>
	093. Protection de l'environnement	0931. <i>Politique de protection de l'environnement</i>
		0932. <i>Lutte contre le bruit</i>
		0933. <i>Qualité de l'air</i>
		0934. <i>Protection des eaux</i>
		0935. <i>Sols</i>
		0936. <i>Déchets</i>
		0937. <i>Protection des sites et de la nature</i>
		0938. <i>Protection des animaux</i>

⁴⁶ La thématique « Energie » ne possède pas de sous-sous-thématiques (thématique du 3^{ème} niveau).

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>	<u>Troisième niveau</u>
10. Politique sociale	101. Santé	1011. <i>Politique de la santé</i>
		1012. <i>Santé publique</i>
		1013. <i>Médicaments</i>
		1014. <i>Produits engendrant la dépendance</i>
		1015. <i>Médecine reproductive</i>
	102. Assurances sociales	1021. <i>AVS</i>
		1022. <i>Assurance-invalidité</i>
		1023. <i>Prévoyance professionnelle</i>
		1024. <i>Assurance-maladie, assurance-accidents</i>
		1025. <i>Assurance-maternité</i>
		1026. <i>Assurance-chômage</i>
		1027. <i>Allocations pour perte de gains</i>
		1028. <i>Aide sociale</i>
	103. Groupes sociaux	1031. <i>Politique à l'égard des étrangers</i>
		1032. <i>Réfugiés</i>
		1033. <i>Condition de la femme</i>
		1034. <i>Politique familiale</i>
		1035. <i>Enfants et jeunesse</i>
1036. <i>Personnes âgées</i>		
1037. <i>Invalides</i>		
1038. <i>Homosexuels</i>		

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>	<u>Troisième niveau</u>	
11. Formation et recherche	111. <i>Système d'éducation et de formation</i>		
	112. <i>Écoles</i>		
	113. <i>Hautes écoles</i>		
	114. <i>Recherche</i>		1141. <i>Génie génétique</i>
			1142. <i>Expérimentations animales</i>
	115. <i>Formation professionnelle</i>		

<u>Premier niveau</u>	<u>Deuxième niveau</u>	<u>Troisième niveau</u>
12. Culture, religion, médias	121. Politique culturelle	
	122. Politique linguistique	
	123. Religion – églises	
	124. Sports	
		1251. <i>Politique des médias</i>
		1252. <i>Presse</i>
	125. Médias et communication	1253. <i>Radio et télévision, nouvelles technologies</i>
		1254. <i>Liberté de la presse</i>

VIII.2. Annexe n°2 :

Liste des acronymes et abréviations.

ACS :	Association des communes suisses
ANOVA :	Analyse de la variance
APS :	Année politique suisse
Cst :	Constitution fédérale de Confédération suisse
EEE :	Espace économique européen
LParl :	Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement)
OFS :	Office fédéral de la statistique
PAI :	Parti des paysans, artisans et indépendants
PES :	Parti écologiste suisse (Les Verts)
PDC :	Parti démocrate-chrétien
PLR :	Parti libéral-radical
PLS :	Parti libéral suisse
PRD :	Parti radical-démocratique
PSS :	Parti socialiste suisse
UDC :	Union démocratique du centre
USP :	Union suisse des paysans
UVS :	Union des villes suisses